

LUMIÈRES LANDAISES

Le bulletin du Cercle Frédéric Bastiat
(www.bastiat.net)

N° 113. 4^e trimestre 2019

Directeur de la publication :
Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat
146 Rue des Hauts du Lac
40440 Ondres

Tél. 05 59 45 36 47
E-mail : cercle.bastiat@gmail.com
(modalités d'inscription au Cercle
au bas de la dernière page)
ISSN : 1169-3894

« L'échange est un droit naturel comme la Propriété. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit, doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de justice. » Association pour la liberté des échanges (1846) Principes

Editorial

Contre les faux droits revenir aux Droits naturels

« Le 10^{ème} Weekend de la Liberté a eu lieu du 20 au 22 septembre 2019. Il avait pour thème : « *En finir avec l'inflation réglementaire et législative, revenir au Droit de Propriété* ».

Sans faire de déclinisme on peut considérer qu'aujourd'hui, malgré ce que racontent les médias, la France ne va pas bien, ni au point de vue économique, ni au point de vue moral. Les échecs successifs des politiques suivies par des gouvernements dits « de gauche », ou dits « de droite » et leur incapacité à trouver une solution aux problèmes qu'ils ont créés en sont la cause. Cette impuissance dont font preuve les politiciens déteint sur la population qui devient fataliste.

Aussi, comme il leur a été rabâché, beaucoup pensent que l'échec est là parce que les États n'ont plus aucun pouvoir. Ils croient que ce qui commande le monde, le vrai pouvoir, est entre les mains des « méchants ». C'est à dire la finance internationale, les GAFA, les pétroliers, les multinationales, ou les lobbies... Sans que l'on sache vraiment ce que recouvre ce terme puisque les associations qui prétendent défendre l'environnement ne sont pas présentées comme des lobbies ... Le défaitisme, voire le désespoir, des gens se retrouve dans l'assertion suivante : « si une solution existait ça se saurait ». Elle est le pendant ou la suite de : « on a tout essayé ». Cet état d'esprit résigné arrange les politiciens. Parce qu'il les dédouane de leurs fautes répétitives puisqu'il « n'y a pas de solution miracle ». Traduction : ils font ce qu'ils peuvent pour la population, mais les « méchants » les empêchent de réussir. Il faut faire bloc derrière eux parce qu'ils restent le seul recours contre « les méchants » et il faut renforcer l'État. CQFD. Or « *L'État, c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde.* » L'État (1848).

Il est paradoxal de :

- lui demander de protéger les gens alors que son but est de les spolier
- lui demander de résoudre les problèmes alors qu'il en est à l'origine.

D'où fuite en avant dans la pensée magique : l'égalitarisme et l'écologisme. D'où le règne des faux droits ou droits sociaux. Ces droits peuvent être créés à l'infini. Ils ne sont que des droits de tirage sur la société, des droits de préemption sur le travail d'autrui.

Les hommes politiques ont pour but d'être réélus. Les faux droits servent aux politiciens à acheter des voix et à entretenir leur clientèle. Ouvrir les cordons de la bourse n'est pas la seule possibilité. Le politicien a à sa disposition tout un arsenal réglementaire et législatif pour entraver la concurrence, entraver ou faciliter tel ou tel secteur, tel ou tel producteur, telle ou telle catégorie sociale.

C'est la loi des lobbies. Les lobbies n'existent que parce que l'État est socialiste et dirigiste. Dans un pays de libre choix, de libre échange

entre les individus, les lobbies n'ont aucune raison d'être.

Cette politique d'achat de voix et de satisfaction d'intérêts clientélistes est extrêmement demandeuse en lois et règlements. Leur création est infinie, comme celle des faux droits. Chaque faux droit entraîne un foisonnement de règlements qui ne s'arrêtera plus jamais.

Comme ce système n'est pas juste (il ne rend pas à chacun le sien) il ne marche pas. C'est à dire qu'il engendre injustices, divisions, conflits et difficultés économiques. Il veut survivre donc il doit se défendre et cela ajoute à la folie réglementaire. Le système se protège avec des codes, des lois bien plus sévères, plus nombreuses et mieux appliquées que les lois réprimant les atteintes aux biens et aux personnes. D'où l'inflation réglementaire et législative consubstantielle au système.

À partir de là il est aisé de comprendre que suivre Bastiat c'est à dire abandonner la « spoliation légale » et revenir au respect des Droits Naturels, qui sont trois : Liberté, Propriété, Personnalité, est la seule solution pour remettre la France sur les rails sur le plan économique et pour lui redonner le moral. Ne voler personne est juste et efficace économiquement. L'échange libre de services entre des gens responsables, avec un État limité à réprimer les atteintes aux Droits Naturels entraîne prospérité et harmonie.

Les Droits Naturels sont liés, de même qu'en détruire un détruit les autres, en rétablir un rétablit les autres. Le Droit de Propriété est le plus facile à appréhender pour nos compatriotes même si Bastiat ne le limite pas à la propriété foncière.

Il ne faut pas vous laisser abattre, il ne faut pas céder au défaitisme ambiant, il ne faut pas vous résigner à subir sans cesse les atteintes que l'État porte à votre dignité et à votre vie. Vous êtes la solution. Vous avez une pensée cohérente, structurée, solide. Vous devez porter fièrement les idées du Libéralisme et ne pas laisser les « socialistes », au sens Bastiat, imposer leurs règles du jeu et leur sens des mots.

Pour terminer laissons la parole à Bastiat.

« *Pour moi, je pense que lorsque le pouvoir a garanti à chacun le libre exercice et le produit de ses facultés, réprimé l'abus qu'on en peut faire, maintenu l'ordre, assuré l'indépendance nationale et exécuté certains travaux d'utilité publique au-dessus des forces individuelles, il a rempli à peu près toute sa tâche.*

En dehors ce cercle, religion, éducation, association, travail, échanges, tout appartient au domaine de l'activité privée, sous l'œil de l'autorité publique, qui ne doit avoir qu'une mission de surveillance et de répression. (...), le pouvoir sera fort, il sera aimé, (...) Il serait peu coûteux, puisqu'il serait renfermé dans les plus étroites limites. Il serait libéral. » Profession de foi électorale de 1846

À vous de porter ce message et d'en faire une réalité.

Patrick de Casanove
Président du Cercle Frédéric Bastiat

Comptes rendus des conférences données lors du 10^{ème} Weekend de la Liberté / 1^{ère} partie

« En finir avec l'inflation réglementaire et législative, revenir au droit de propriété »

« Le salaire complet : une puissante réforme pour retrouver la pleine propriété de son travail »

par Simone Wapler

La nationalisation des assurances sociales et la mainmise de l'État sur les cotisations aboutissent à un paradoxe : le coût du travail est très élevé en France tandis que les salariés ont l'impression de ne pas être assez payés.

Le salaire complet est une réforme à 0 € pour :

- Retrouver du pouvoir d'achat
- Rendre à chacun son pouvoir de décision
- Responsabiliser sur les coûts de la santé
- Encourager efficacement les bons comportements et décourager les comportements à risque

La Sécurité sociale est présentée en France comme un avantage incomparable que les autres nous envieraient. Dans notre pays, la santé serait gratuite puisque c'est « l'État qui paie »¹.

En réalité, ce sont les salariés qui paient et très cher leurs assurances sociales. Les autres pays n'adoptent pas notre système car il est ruineux. Ceux qui nous vantent la Sécurité sociale – politiciens et fonctionnaires – ont leur propre système qu'ils préfèrent et chaque tentative d'unification se heurte à une forte résistance.

Sommaire de cette présentation

- Salaire complet = salaire net + cotisations salariales + cotisations patronales
- Le salaire complet appliqué au cas d'un salarié payé au SMIC
- Le salaire complet appliqué au cas d'un salarié percevant un salaire médian
- Convaincre du bien-fondé du « salaire complet »
 - Les soins médicaux en France ne sont pas « gratuits »
 - La Sécurité sociale n'est pas un acquis irremplaçable
 - La qualité de la médecine en France ne dépend pas de la Sécurité sociale
 - Notre système n'est ni généreux ni solidaire
- Optimiser ses cotisations sociales à titre individuel
- Optimiser nos cotisations à titre collectif
- Les bénéfices du salaire complet vu du côté des employeurs
- Les dernières objections

Salaire complet = salaire net + cotisations salariales + cotisations patronales

Pour un employeur, le coût d'un salarié est son salaire complet. C'est sur ce chiffre qu'il adosse toute décision d'embauche (ou de licenciement). C'est ce chiffre qui est important et qui mesure la « valeur » d'un salarié.



Simone Wapler

La distinction entre cotisations salariale ou patronale est un non-sens. Les sommes sont versées simultanément par les employeurs à un assureur unique, en situation de monopole public : la Sécurité sociale.

Cette distinction artificielle ne fait que rendre les choses confuses sans autre raison que de nourrir l'idéologie de lutte des classes. En pratique, les employés ne s'estiment pas assez payés tandis que les employeurs sont transformés en collecteurs d'impôts sur des tiers.²

À cet égard, le récent fil Twitter #balancetafichedepeaideprof est intéressant à observer même s'il s'agit en majorité d'enseignants donc de gens employés par l'État. Toutes les discussions portent sur le salaire net. Aucun intervenant ne semble regarder le chiffre brut. Ceci montre bien que les cotisations sociales ne sont pas jugées comme des éléments de salaire mais tout simplement ignorées.

Le salaire complet appliqué au cas d'un salarié payé au SMIC.

Salaire complet d'un salarié au SMIC	1 615 €
Salaire net perçu par l'employé	1 204 €
Différence (assurances sociales)	411 €
Coût des assurances sociales	34% du salaire net 25% du salaire complet

Si un travailleur payé au SMIC percevait son salaire complet, il aurait 34% d'augmentation. Il pourrait consacrer 25% de son salaire complet à ses assurances sociales pour retrouver le même salaire net. En pratique, toute optimisation de ce budget rentrerait dans sa poche et serait du pouvoir d'achat (ou une capacité d'épargne).

Aucun travailleur n'est « trop pauvre pour être soigné » puisqu'il paie ses primes d'assurance maladie au prix fort.

Le salaire complet appliqué au cas d'un salarié percevant un salaire médian.

Salaire complet d'un salarié médian ³	3 098 €
Salaire net perçu par l'employé	1 789 €

2 - Récemment, ces mêmes employeurs ont encore sauté un pas en acceptant de collecter l'impôt sur le revenu sans opposer de véritable résistance à une réforme inutile puisque la majorité des contribuables avaient opté pour le prélèvement mensuel. Il va sans dire que la réforme du salaire complet s'accompagnerait d'un retour en arrière sur ce point.

3 - Pour les statisticiens le salaire médian sépare la population en deux : 50% des salariés perçoivent plus et 50% perçoivent moins.

1 - Pour paraphraser François Hollande, ex Président de la République

Différence (assurances sociales)	1 309 €
Coût des assurances sociales	73% du salaire net 42% du salaire complet

Si un travailleur recevant un salaire médian percevait son salaire complet, il aurait 73% d'augmentation. Il pourrait consacrer 42% de son salaire complet à ses assurances sociales pour retrouver le même salaire net. En pratique, toute optimisation de ce budget rentrerait dans sa poche et serait du pouvoir d'achat (ou une capacité d'épargne).

L'effet est encore plus spectaculaire pour les gens mieux payés que le SMIC. En effet, des mesures d'abaissement de charges spécifiques au SMIC salaires ont été mises en place pour réduire le coût du travail peu qualifié et lutter contre le chômage (avec tout l'insuccès que nous connaissons).

Convaincre du bien-fondé du « salaire complet ».

Ces premiers chiffres montrent la puissance potentielle de la réforme du « salaire complet ». Toutefois, la communication de l'État et le travail sur le consentement à l'impôt ont été très bien faits. La majorité de la population reste aujourd'hui persuadée que :

1. Les soins médicaux en France sont « gratuits »
2. La Sécurité sociale est un acquis irremplaçable
3. La qualité de la médecine en France est incomparable grâce à la Sécurité sociale
4. Notre système est « généreux et solidaire »

Tous ces arguments sont irrecevables mais difficile de contrecarrer en quelques lignes ou quelques minutes après 75 ans de propagande.

Voici cependant quelques points importants pour lever ces quatre principales objections mais chacune mériterait de plus longs développements.

1. Les soins médicaux en France ne sont pas « gratuits »

Les soins ne sont pas « gratuits » nous venons de voir qu'ils représentaient entre 34% et 73% du salaire net, ce qui est énorme.

Lorsqu'on lit ceci sur un site supposé donner des conseils financiers aux particuliers on ne peut qu'être confondu par tant d'ignorance :

« Quand vous payez 100 € de soins médicaux en France vous ne déboursez que 7 €. On parle de soins et de biens médicaux à l'hôpital, en ville, médicaments, optique, etc. Qui dit mieux ? Personne. Aucun autre pays de l'OCDE. C'est 35 € en Grèce ou 29 € en Suisse. »



Un paradis ? Un enfer fiscal, plutôt.

Comme disait Frédéric Bastiat, il y a ce qu'on voit : 7 € déboursé au moment de l'acte médical occasionnel. Il y a ce qu'on ne voit pas ou ce qu'on ne voit plus : 73 € pour 100 € de salaire net versés en permanence. Propager de telles inepties est tout simplement de la désinformation.

2. La Sécurité sociale n'est pas un acquis irremplaçable

La Sécurité sociale résulte de la nationalisation de nombreux

régimes d'assurance privés préexistants, la plupart étaient mutualistes et fonctionnaient selon le principe de la véritable solidarité. La Sécurité sociale est née d'une volonté centralisatrice.

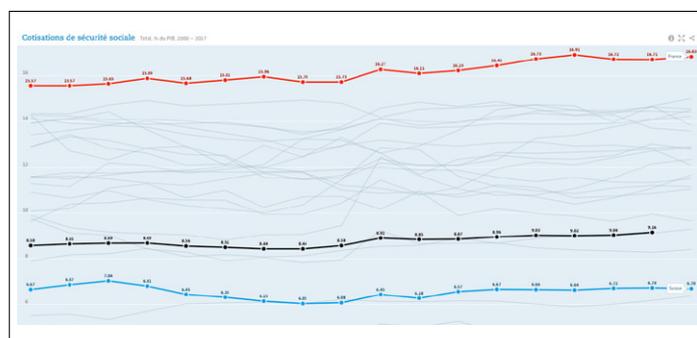
Les fonctionnaires à l'origine de cette réforme se sont toutefois bien gardés d'intégrer ce régime commun et préfèrent le leur, plus avantageux.

Dans les pays voisins de la France et au niveau de vie comparable, les rues ne sont pas peuplées de vieillards ou de chômeurs réduits à la mendicité, les gens n'agonisent pas aux portes des hôpitaux faute de soins. Comment font-ils ?

La collecte des assurances sociales est confiée à des assureurs dont le métier est de percevoir des primes pour garantir des risques. Ces assureurs sont en concurrence et contrôlés par les puissances publiques.

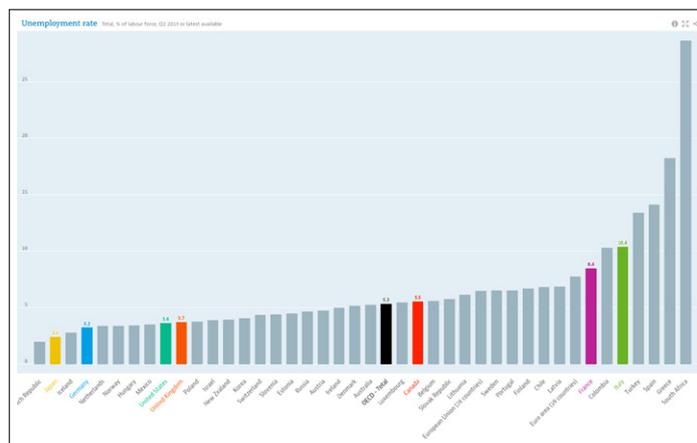
Dans les autres pays, les salariés consacrent moins d'argent à leurs cotisations sociales, le coût du travail est par conséquent moins élevé et le chômage moindre qu'en France.

Cotisations de sécurité sociale dans différents pays de l'OCDE



La France plane en rouge, largement au dessus des autres pays (la moyenne OCDE figure en noir) ou de la Suisse (en bleu).

Taux de chômage dans les pays de l'OCDE



La France figure en mauve, aux côtés de la Colombie et de l'Italie. La moyenne des pays de l'OCDE se situe à un tout petit peu plus de 5% de chômage. En France, le taux de chômage est supérieur à 5% depuis 1980. Non, la Sécurité sociale n'est pas un acquis irremplaçable. Son coût est source de chômage ; le chômage est lui-même une des premières causes de précarité et de pauvreté

3. La qualité de la médecine en France ne dépend pas de la Sécurité sociale

La Sécurité sociale ne délivre pas de soins. Elle agit comme un assureur en prélevant des primes pour payer des soins qui sont délivrés par la médecine publique ou privée.

Dire que la qualité de la médecine en France dépend de la Sécurité sociale est aussi absurde que de dire que la qualité des automobiles en France dépend des assureurs.

Par ailleurs, la qualité des soins en France est simplement normale si on se réfère aux statistiques d'espérance de vie en bonne santé, ou de taux de survie après diagnostic (dans le cas de pathologies graves).

4. Notre système n'est ni généreux ni solidaire

L'accès aux soins pour ceux qui ne cotisent pas est garanti par la CMU (couverture maladie universelle). Cette CMU est financée par une taxe de solidarité nationale prélevée sur les assurances complémentaires de santé.

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (couverture vieillesse de ceux qui n'ont pas cotisé via la Sécurité sociale) est financée par l'impôt au travers de la CSG.

Le système « généreux et solidaire » se finance donc autrement que par les cotisations sociales, par l'impôt indirect et direct.

Il n'y a donc aucune raison - morale ou économique - pour que la gestion de nos cotisations sociales nous soit confisquée.

Une fois ces objections levées, il faut estimer les gains en pouvoir d'achat ou pouvoir d'épargne que permettraient une mesure comme le salaire complet.

Optimiser ses cotisations sociales à titre individuel.

Les quatre principaux risques sociaux sont :

1. La maladie
2. Le chômage
3. L'invalidité
4. La vieillesse

La terminologie classique qui consiste à classer la vieillesse comme risque est d'ailleurs devenue impropre avec l'augmentation d'espérance de vie. Le risque d'aujourd'hui est devenu le décès prématuré⁴. C'est ce qui explique que dans les autres pays la retraite est assurée par la capitalisation ou un régime mixte capitalisation-répartition.

Dans tous les pays de l'Union européenne, ces risques sont couverts par des assureurs privés (multinationales comme Allianz, AXA, Aviva,... mais aussi mutuelles nationales).

Parmi ces différents risques sociaux, certains ne dépendent pas du salaire tandis que d'autres lui sont directement liés.

Ainsi, les soins consécutifs à une maladie ne dépendent pas du salaire tandis que l'indemnisation des arrêts de travail qui en résultent est proportionnelle au salaire.

Il est évident que chacun pourrait assumer des franchises en choisissant d'autofinancer ses premiers jours d'arrêt de travail ou une période donnée de chômage. C'est bien ce qui se passe dans le choix des assurances automobiles ou habitations. Les dommages corporels sont couverts mais chacun décide librement de ses franchises pour les « dommages collatéraux » sur sa carrosserie, son ameublement, etc.

Il est par ailleurs évident que le « salaire complet » dissuaderait certains comportements irresponsables.



Pour tenter de chiffrer le gain possible sur l'ensemble des risques sociaux, on peut s'appuyer sur les statistiques de l'OCDE.

La France consacre 16,8 % de son PIB aux assurances sociales et les pays de l'OCDE 9,16 % en moyenne. C'est tout simplement **une réduction des cotisations de plus de 50% qui serait possible.**

Pour estimer le gain potentiel sur le poste maladie - et seulement celui-ci -, chacun peut consulter le site de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE). Il s'agit d'un organisme parapublic contrôlé par l'État qui propose une assurance maladie aux Français travaillant à l'étranger.

La CFE garantit l'accès aux soins dans le pays où travaille l'assuré ou son rapatriement et l'accès aux soins en France si nécessaire. La CFE demande 85 € par mois (256 € par trimestre) à un affilié pour couvrir le risque maladie.

Par comparaison, la Sécurité sociale demande 240 € par mois à un salarié au SMIC pour couvrir ce même risque. C'est donc trois fois plus. Ce gain de 155 € par mois pour un salarié au SMIC représente un 13^{ème} mois !

Pour les salaires supérieurs, les gains seraient encore plus importants du fait que ces salariés ne bénéficient pas de réductions de charge.

En première estimation, on peut tabler sur des cotisations sociales 2 à 3 fois moins chères que celles demandées par la Sécurité sociale si une mesure comme le salaire complet était adoptée.

Optimiser nos cotisations à titre collectif.

Pourquoi nos assurances sociales sont-elles si chères ? Parce que la Sécurité sociale est un assureur en situation de monopole public. Or le monopole conduit toujours à des prix élevés et des services dégradés.

« La concurrence c'est la liberté.

Détruire la liberté d'agir, c'est détruire la possibilité et par suite la faculté de choisir, de juger, de comparer ; c'est tuer l'intelligence, c'est tuer la pensée, c'est tuer l'homme. Frédéric Bastiat

Le rapport du magistrat Charles Prats a secoué le Sénat. « Il existe des millions de zombies dans les fichiers de la Sécurité sociale », a déclaré le rapporteur.

En général, les assureurs ne payent que leurs affiliés en règle et savent faire la chasse aux zombies.

4 - Lorsque la retraite par répartition à 65 ans a été votée entre les deux guerres en France, l'espérance de vie était de 46 ans. Pensons à la mortalité à la naissance, à la mortalité en couches, à la tuberculose, à la grippe espagnole et aux guerres !

Voici l'ampleur des approximations de la Sécurité sociale :

Sécurité sociale **84,2 millions** de personnes immatriculées à la Sécurité sociale dont **11,9 millions** de personnes nées à l'étranger bénéficiaires de prestations et **3,1 millions de centenaires**

INSEE **67 millions** de personnes recensées vivant en France **9,5 millions** de personnes nées à l'étranger bénéficiaires de prestation et **21 000 centenaires**

Niveau d'erreur de la Sécurité sociale

- **10,06 %** pour le nombre d'individus potentiellement bénéficiaires de prestation
- **25,26 %** pour les personnes nées à l'étranger
- **14 762 %** pour les centenaires

Aucun assureur privé ne survivrait à de telles approximations. Il serait condamné à la faillite ou –plus probable- il aurait nettoyé ses fichiers avant de virer dans le rouge.

Charles Prats a évalué le coût des zombies à « *plusieurs dizaines de milliards d'euros* » ce qui fait donc des « des milliers d'euros par cotisant ».

Rappelons qu'en 2012, selon les statistiques du ministère de la Santé, la consommation annuelle moyenne de soins par individu avant prise en charge s'établissait à :

- 1 280 € pour les 25 à 45 ans
- 6 000 € pour les plus de 75 ans (je laisse le soin au lecteur d'estimer le surcoût des centenaires imaginaires de la Sécurité sociale bénéficiaires de soins).

La mise en concurrence de la Sécurité sociale permettrait certainement à cet organisme de revenir à une gestion moins entachée d'erreur.

Comme on le voit, la mise en place du salaire complet permettrait à chaque salarié de retrouver une importante marge de manœuvre financière. Elle permettrait aussi de mettre la Sécurité sociale en concurrence et par conséquent d'améliorer la gestion de cet organisme. Il s'ensuivrait probablement une diminution du chômage.

Les bénéfiques du salaire complet vu du côté des employeurs.

Certes avec le salaire complet, le coût du travail ne baisse pas mais :

- L'employeur n'assume plus l'incertitude sur l'augmentation des cotisations sociales.
- Les bulletins de paye sont simplifiés et n'ont plus besoin d'être sous-traités. En Suisse, en Belgique, aux Pays-Bas, les bulletins de paye font entre 5 et 10 lignes.
- Les contrôles URSSAF sur les entreprises n'ont plus lieu d'être. Ce sont les salariés qui doivent prouver qu'ils s'acquittent bien de leurs cotisations.

Certains employeurs comme Axel Arnoux (entreprise Chauvin Arnoux, 1 200 salariés) ont discuté avec leurs salariés du salaire complet et procédé à une consultation en interne. 80 % des employés soutenaient cette mesure.

Les dernières objections.

D'éternels pessimistes aiment penser que les gens sont infantiles qu'ils ne s'assureront pas ou qu'ils ne sauront pas s'assurer.

C'est oublier que les gens savent très bien souscrire à une responsabilité civile, assurer leur voiture, leur logement. Certes on voit par exemple qu'il est parfois difficile de choisir un forfait téléphonique tant les options abondent qui empêchent toute comparaison simpliste. Mais

de nombreux sites font profession d'aider les consommateurs à choisir (et le choix c'est toujours mieux que le temps du monopole des PTT et du « 22 à Asnière »).

Nous, Français, serions moins aptes à choisir que les Suisses, les Belges, les Allemands, les Hollandais,... ?

Soyons sérieux. Encore une fois il n'existe aucune raison économique ou morale qui justifie le monopole de la Sécurité sociale et le fait que notre pays renie la signature des traités internationaux qui l'engageait à mettre cet organisme en concurrence.

Réclamons la vraie valeur de notre travail, le salaire complet et la liberté de choisir.

Le « salaire complet » est une réforme proposée par le Mouvement pour la Liberté et la Démocratie Directe (ML2D).

« Inflation législative et réglementaire en démocratie »

par Jean-David Nau



Jean-David Nau

Entre le premier janvier et le premier août 2019, le Journal Officiel a publié 951 nouveaux décrets, lois, avis, etc. qui viennent augmenter ou modifier le fatras législatif existant que nul n'est d'ailleurs supposé ignorer.

On peut supposer qu'il s'agit là d'une cadence de croisière et que le fait de voter continuellement des lois est même une activité tout à fait saine, qu'il ne devrait pas en être autrement. En effet, lorsqu'un pays comme la Belgique se retrouve par deux fois sans

gouvernement et qu'elle cesse donc de faire de nouvelles lois pendant un temps, alors, journaux et gouvernements paniquent et se demandent quels cataclysmes attendent ces pauvres Belges sans personne pour les gouverner, sans personne pour leur donner leur loi quotidienne.

Évidemment, il n'y eut aucune catastrophe en Belgique, aucun désordre notable et les gens ne se sont pas mangés dans la rue. Bref, l'anomie ne s'est pas manifestée et la Belgique finit quelques mois plus tard par retrouver un gouvernement, et donc le droit chemin, celui de l'inflation législative, commun à toutes les démocraties, car aucune n'y échappe, pas même la Suisse.

Et tout le monde en fut rassuré... Mais bien à tort puisque, sorti de tu ne voleras point ; tu n'agresseras point ; tu respecteras ta parole ; et, tu ne porteras point de faux témoignage ; une loi en plus, c'est nécessairement une liberté de moins, donc à terme, la tyrannie globale et totale. Oui, rien que ça. Et si personne ne s'en émeut ni ne prend position contre cette vilaine tendance, alors, nous pourrions penser que nous serions condamnés à voir la tyrannie s'établir à petit pas, en grignotant la liberté par petits morceaux à coup de lois.

Heureusement, l'espoir existe. En fin d'année dernière, l'espoir portait un gilet jaune.

Comme la giletjaunerie est un mouvement français, il allait donc se traduire par des blocages de routes, du bruit et du désordre et a donc été accueilli assez fraîchement dans les sphères libérales au motif que le fait est que bloquer les déplacements des gens, ce n'est pas libéral du tout.

Et c'est vrai, c'est pas libéral du tout. Mais que voulez-vous ? Quand Français fâché, lui toujours faire ainsi.

Je pense que c'était une erreur dans la mesure où les Gilets Jaunes du début s'étaient mobilisés à l'origine contre la hausse des taxes sur le carburant, puis, sur d'autres taxes et quelques réglementations stupides du quotidien comme le nouveau contrôle technique par exemple.

Bref c'étaient des revendications qui allaient dans le bon sens et qui ne demandaient qu'à être un peu mieux argumentées, structurées et systématisées de sorte qu'elles débouchent sur un programme unifié, peut être pas forcément libéral au sens strict mais qui permette au moins d'amorcer la transition vers la liberté que nous espérons tous, en demandant l'essentiel : moins de taxes et plus de liberté.

Du coup, c'est avec cet espoir en tête que j'ai décidé de participer au mouvement. J'ai donc commencé à tracter dans ma ville à partir du 11 novembre, puis, je sur les ronds-points et sur les péages de ma région. Et qui ai-je retrouvé dans ces assemblées ?

D'abord, des gens qui n'ont jamais manifesté de leur vie, qui ne font pas de politique, des gens qui prennent la voiture et qui n'ont pas l'option de la trotinette électrique ou des bétaillères de transport en commun... Ou qui ne veulent ni de l'un ni de l'autre.

Et s'il fallait classer tous ces gens dans des tiroirs à étiquette, alors, on se trouvait face à des petits patrons, des artisans, des salariés, autrement dit, ce qui reste de la classe moyenne.

Beaucoup étaient libéraux sans le savoir. En parlant quelques minutes, il n'était pas très difficile d'entendre quelques perles libérales dans ces rassemblements comme l'idée que la réduction de l'assistantat puisse être une bonne chose, tout comme celle de mettre en concurrence ou de privatiser le tiercé perdant "sécu-retraite-chômage". Les premières manifestations avaient ce qu'il fallait pour faire dresser les cheveux sur la tête d'un journaliste, d'un syndicaliste ou d'un politicien moyen.

Par ailleurs, cette giletjaunerie des premiers jours était à l'exact opposé de toutes les autres manifestations :

- Elle était spontanée et hermétique aux partis et aux syndicats.
- Elle s'est fait détester immédiatement par la presse et ce bien avant le 17 novembre. Bien entendu, ce critère ne fonctionne pas à tous les coups, mais la presse étant en général une boussole indiquant le Sud, il n'était pas déraisonnable de penser que ce mouvement puisse être digne d'être suivi.

Impression confirmée par le dernier point : c'était un mouvement d'envergure nationale qui ne soit pas d'inspiration socialiste et qui portait ce qu'il faut de fibre révolutionnaire pour peut être aboutir.

Bref, nous étions face à une révolte fiscale massive, ce qui n'était pas arrivée en France depuis des décennies ... Peut-être plus depuis Pujade.

Malheureusement, tout ceci n'a pas été vrai très longtemps. Le mouvement a basculé, mais le mauvais sens. En une dizaine de jours, il s'est fait récupérer par des militants professionnels pour l'essentiel d'extrême gauche. Des gens qui, à la différence des classes moyennes bossueuses de la première heure, disposent de tout le temps du monde, sont rompus à l'exercice de l'organisation et de la subversion. Ils furent si efficaces que les demandes initiales ont toutes été effacées, remplacées.

C'est ainsi que depuis, la giletjaunerie n'a plus tout à fait le même visage. À présent métastasée par le cancer communiste, elle s'occupe désormais à revendiquer les marottes habituelles de la gauche et se retrouve même à évangéliser pour la religion climatique en vogue ces temps-ci, au point que des Gilets Jaunes ont participé aux grandes processions pour le climat sous les auspices de Sainte Greta, sublime preuve du retournement dont a fait l'objet ce mouvement, démarré à l'origine par des bagnolards qui voulaient rouler pour moins cher et qui avaient même pris l'habitude d'incendier les radars.

L'espoir s'est envolé aussi vite qu'il est apparu. Il ne laisse derrière lui qu'un mouvement de gauche liberticide supplémentaire, à tendance révolutionnaire qui plus est, et qui porte en lui une revendication assez originale qui n'a pas encore été évoquée et qui est pourtant largement consensuelle dans le mouvement.

Il s'agit du RIC, le référendum d'initiative citoyenne, qui serait la revendication ultime, celle qui permettrait d'obtenir toutes les autres. Le RIC est donc une usine à lois convocable sur demande et à tout propos, un outil qui consacre la démocratie directe, la vraie, la pure.

Cependant, la voix de la majorité que le RIC met en valeur n'est certainement pas la voix de la raison. Les majorités peuvent être mal informées, confondre un fait et une opinion. Or, ce qui est légitime, vrai, juste et bon n'est certainement pas un concours de popularité.

Pourtant, le RIC fait à peu près l'unanimité dans la giletjaunerie. Mais il est aussi populaire hors du mouvement. Elle a vent en poupe depuis quelques années. Ce n'est pas un ouragan, mais quelques tuiles commencent à se décrocher : ses avocats médiatiques émergent et elle commence à faire surface dans les programmes de certains partis.

Bref, la démocratie directe et le RIC commencent à faire partie de l'équation et c'est une bonne occasion à saisir pour parler de démocratie, directe ou pas et d'essayer de voir si elle fait partie de la solution ou du problème.

Mais avant tout, il faudra avant tout la définir.

Le terme démocratie est formé des racines grecques *dem* et *kratos* signifiant respectivement "le peuple" et "le pouvoir" ; la démocratie est l'articulation de ces deux concepts et peut se résumer au pouvoir politique du peuple.

Le pouvoir politique se définit par le fait de commander, de donner des ordres qui devront être exécutés. Autrement dit de s'autoriser à décider du destin des autres contre leur gré. L'exercice du pouvoir, c'est la coercition, le fait de contraindre un tiers à obéir, en utilisant la violence physique. Ce que le pouvoir commande ou interdit s'appelle la loi.

Le peuple est un concept gigogne. Il définit à la fois l'ensemble des individus vivant dans la cité et la partie du peuple habilitée à exercer la démocratie (les citoyens). Ces derniers sont choisis selon des critères arbitraires.

Les démocraties se divisent en deux branches. En démocratie indirecte, les citoyens désignent un chef (ou un collège de chefs) pour les gouverner. Autrement dit, en démocratie représentative, le peuple délègue le pouvoir aux chefs.

En démocratie directe, les citoyens gouvernent depuis l'assemblée, dans laquelle ils siègent. Autrement dit, en démocratie directe, les citoyens délèguent le pouvoir de décider aux citoyens majoritaires de l'assemblée.

La démocratie repose sur la délégation. Il convient donc de l'examiner elle aussi.

Une délégation est l'extension à une tierce personne d'un pouvoir que l'on possède en tant qu'individu. C'est missionner un tiers et lui demander d'exécuter nos propres décisions, pour notre compte. Sur quoi repose-t-elle ? Essentiellement sur la propriété privée, c'est-à-dire le fait de se réserver la jouissance exclusive de quelque chose.

La propriété privée est évidemment un concept valide... Puisque pour argumenter contre, alors, il faut penser l'argument dans notre tête, inspirer de l'air dans nos poumons, puis recracher cet air en faisant vibrer nos cordes vocales pour enfin articuler ce vilain sophisme... Et prouver, par ce qui vient d'être accompli, que nous sommes bien propriétaires de toutes ces choses.

Mais revenons à cette histoire de délégation et examinons un cas concret. Si je possède un vélo, je peux décider de le repeindre (ou de missionner un tiers pour qu'il le fasse). En revanche, je ne peux pas décider de repeindre le vélo du voisin (ni déléguer à un tiers la mission de le faire). Il y a quelque chose qui cloche dans cette histoire et c'est normal. Ça porte un autre nom ! En l'occurrence, c'est du vandalisme ; et pour que cela n'en soit pas, il faut impérativement l'accord du voisin.

Or, que faisons-nous en démocratie ? Nous délèguerions à un chef (ou à l'assemblée des citoyens) le pouvoir de faire de nouvelles lois qui devront être obéies. C'est à dire de commander au reste de la société,

de donner des ordres qui devront être exécutés, de décider du destin des autres (et des choses qui leurs appartiennent) à leur place... Et donc de nier la propriété d'un tiers.

Pour rendre ça visible, il suffit de voir ce qui se passe, quand on rapporte l'action à l'échelle des relations d'individu à individu, en démocratie indirecte, Pierre déléguerait à Paul, devenu président de la république ou député, la mission de repeindre le vélo du citoyen Jacques Bonhomme ; et en démocratie directe, les voisins de ce même Jacques, pour peu qu'ils se soient réunis dans un hémicycle, se déléguerait à eux-mêmes la mission de repeindre le vélo de Jacques.

Autrement dit, en démocratie indirecte, la sécurité de la propriété privée de Jacques dépend du bon vouloir de quelques uns qui disposent de tous les pouvoirs une fois en haut du cocotier ; et en démocratie directe, Jacques est devenu actionnaire minoritaire de son propre vélo. Dans les deux cas, sa propriété peut être violée à tout moment, sur simple caprice du chef élu ou de l'assemblée.

C'est complètement absurde, puisque dans les deux cas, on prétend déléguer un pouvoir que personne ne possède légitimement en tant qu'individu. Cette délégation de pouvoir en démocratie n'est rien d'autre qu'un mythe alors que c'en est le principe fondateur !

On pourra bien sûr objecter que Jacques est consentant pour faire partie de la démocratie et qu'à ce titre, il est tenu d'accepter les décisions de la majorité.

Une telle objection repose sur une mauvaise compréhension du consentement. Le consentement d'un homme se mesure à sa capacité à éviter une relation ou un transfert de propriété avec un autre. À partir de là, il devient possible de tracer des catégories.

Il y a ce qui relève effectivement du consentement. On peut dire qu'un homme consent à se marier, car il a l'option de répondre "non" à la question fatidique.

Et il y a ce qui n'en relève pas, que l'on pourra ranger dans trois catégories. La première relève de la loi naturelle de l'homme. C'est le sommeil, par exemple, qui est un état physiologique qui finit tôt ou tard par se manifester. Un individu ne consent pas à s'endormir, il s'endort car son corps le lui ordonne.

Vient ensuite la loi naturelle de notre environnement. C'est la loi de la gravité qui est une composante universelle du monde dans lequel on évolue. À ce titre, on ne peut pas conclure que l'homme consent à rester collé au sol : il ne peut pas refuser la loi de la gravité, même s'il le souhaite très fort.

Enfin, il y a la dernière sous-catégorie dans laquelle viennent se ranger ce que les autres ont décidé pour nous, sans notre consentement. C'est le voleur qui nous détrouse. C'est la catégorie de la loi arbitraire des uns contre les autres. Or, nul ne consent à donner le portefeuille au voleur, puisque la définition du vol implique précisément l'absence de consentement.

On peut maintenant vérifier dans quelle catégorie la relation entre Jacques et la démocratie et évaluer s'il est bien consentant ou pas.

L'état démocratique n'est pas une loi naturelle de l'homme comme le besoin de sommeil ; elle n'est pas non plus une loi naturelle de l'environnement comme peut l'être la gravité. La démocratie est organisée par des individus et elle tombe donc dans une des deux catégories restantes. Ainsi, si Jacques était véritablement consentant, alors, il devrait pouvoir éviter les décisions de la démocratie comme il aurait pu choisir d'éviter de se marier.

Mais ce n'est pas ce qui se produit et c'est une preuve suffisante pour déterminer qu'il ne consent pas à en faire partie, puisqu'il n'a plus l'option de la neutralité. Autrement dit, Jacques est en train de se faire agresser, tout simplement.

La démocratie est donc fondée sur un raisonnement faux et les conséquences de cette erreur sont énormes. En effet, s'arroger un pouvoir sur les propriétés matérielles des autres ça s'appelle le vol ; s'arroger un pouvoir sur les autres personnes, ça s'appelle un assaut, une agression, un viol, un assassinat, l'esclavage.

Qu'obtient-on avec ça ?

En démocratie indirecte, on observe des foules qui supplient leurs chefs d'aller voler leur voisin et de leur redistribuer une partie du butin.

En démocratie directe c'est encore plus absurde, puisqu'on observe une bande d'individus qui se réunit et qui décide de pratiquer le vol en bande organisée. Ce qui est singulier dans cette histoire est que les victimes désignées sont les membres les plus faibles de cette bande de voleurs !

Et voilà ce qu'est la démocratie, directe ou pas : une machine à faire des lois qui contredisent par nature le droit de propriété.

Mais la démocratie, n'est pas qu'un système de prédation organisée, c'est aussi une machinerie qu'il est extraordinairement tentant d'utiliser.

Sans le contexte démocratique, ne sommes jamais vraiment certains de ce que nos semblables décideront : vont-ils consommer notre service plutôt que celui du voisin ? Se lancer dans l'industrie ou dans les arts ? donner aux pauvres qui ont faim ou donner à ceux qui sont malades ? C'est la grande inconnue.

Or, nous avons toujours un besoin à satisfaire et l'immense variété de ces besoins et des compétences humaines font que nous avons aussi en général quelque chose à vendre. L'échange un bon moyen pour satisfaire nos besoins autant que ceux des autres, si tant est que nos besoins correspondent à ce que les autres proposent à vendre et que la réciproque soit vraie.

Nous avons donc besoin des autres pour avoir la belle vie et le fait d'ignorer s'ils seront disposés à nous satisfaire donne un petit parfum d'aventure imprévisible à la vie qui peut devenir d'autant plus angoissant que l'individu qui en fait l'expérience n'est pas très confiant dans la qualité des services qu'il propose sur le marché...

Car le consentement des autres est requis pour obtenir quelque chose d'eux et il a bien sûr toujours un prix : celui du service que l'on rend en échange. Certains prix sont naturellement extraordinairement élevés voire infinis, si l'autre partie refuse de consentir à nous satisfaire.

Alors que dans le contexte démocratique, il devient possible de voter des lois contredisant le droit de propriété des gens et donc de se passer de leur consentement, ce qui permet de modérer nettement le caractère imprévisible de la vie pour ceux qui en bénéficient ... Mais qui réalise l'exacte inverse pour ceux qui se retrouvent du jour au lendemain catapultés financiers, organisateurs, protecteurs, pourvoyeurs ou secoureurs sans que quiconque n'ait pris la peine de leur demander leur avis ou de considérer leur refus comme une option valable.

Alors, l'échange libre est mis en concurrence avec l'option de l'action politique et les individus sont soumis à l'alternative suivante : soit payer le prix de ce qu'ils désirent, sachant que cela demande de gagner le consentement de l'autre partie en négociant, travaillant, en faisant des efforts considérables ; soit trouver un nombre suffisant de copains qui désirent à peu près la même chose et voter de concert à l'assemblée pour amender la loi, faire du lobbying sur un chef élu ou suivre un candidat qui leur promettra l'objet tant désiré.

La démocratie augmente artificiellement le coût de l'échange libre en donnant l'illusion aux citoyens qu'il existe une alternative valable, qui est la loi. Le coût de l'échange libre augmente d'autant plus qu'il est extrêmement difficile de résister à la tentation cette corruption. Les purs sont rares quand l'homme archaïque qui sommeille en chacun de nous, au fond de nos cerveaux reptiliens tambourine sur la cloison de l'éthique en vociférant que le vol et la violence sont des stratégies efficaces pour accumuler des ressources et vivre un jour de plus, si on dispose soi-même de la force. Or, avec la démocratie, il est très possible de disposer de la force. Il suffit de convaincre assez de gens.

Évidemment, les choses ne sont jamais présentées de façon aussi crues : entre le moment où on lâche la bride de l'homme archaïque et celui où sa volonté se traduit dans la réalité, on aura pris soin de lui

passer des vêtements convenables et donc de déguiser la spoliation, l'empêchement ou l'obligation comme un programme d'utilité ou de bienfaisance quelconque: les riches doivent payer leur juste part, les pauvres doivent avoir un logement décent, le salarié doit être protégé, l'environnement doit être sauvegardé ...

Et c'est ainsi que nous sommes soumis à la tentation en démocratie de nous constituer avec les ressources des autres et contre leur avis, un petit matelas législatif bien commode pour améliorer la situation ou mettre un peu de beurre dans les épinards. Tout le monde peut être tenté.

L'existence d'un pouvoir spoliateur excite l'envie des spoliés à s'y associer d'une façon ou d'une autre, pour récupérer une partie du butin. C'est facile à faire, il suffit de voter. Et le plus beau, c'est qu'il est même possible de se regarder dans la glace à l'issue, puisque tout le monde trouve ça normal !

Mais la tentation législative ne concerne pas uniquement les appetits égoïstes des particuliers ; l'existence de l'option démocratique titille aussi les cordes de la vanité et de la démesure, présentes dans la tête de bien des hommes. Lorsqu'elles sont pincées, ces cordes les irradient de vibrations qui les altère au point que leur vocabulaire se réduit à deux uniques mots : "yaka" et "fokon" et que leur perception change si bien que leurs yeux ne leur renvoie plus que deux images : celle de la démocratie qui prend la forme d'un marteau gigantesque, d'une part ; et celle du reste du monde qui prend celle d'un énorme clou, d'autre part. Lorsque la métamorphose est achevée, ils sont devenus des démiurges constructivistes.

Les démiurges constructivistes n'envisagent pas d'utiliser la démocratie égoïstement comme une vulgaire pompe à ressource servant à mettre du beurre dans les épinards. Eux, sont bien au dessus de tout ça et regardent amoureusement le marteau et voudraient bien le tenir afin de pouvoir enfin remodeler l'humanité et la guérir de ses maux supposés à coups de lois.

Ils n'ont pas besoin de démocratie pour émerger, mais la démocratie est un terreau fertile pour eux, en sussurant à l'oreille de ses sujets qu'ils sont tous législateurs, que leur voix compte, que le principe est un homme, une voix et que cette voix pourrait éventuellement devenir une loi qui s'imposerait à tous.

Si ces démiurges sont assez nombreux, alors, l'existence de la solution législative transforme potentiellement tout en problématique politique ; et la démocratie se retrouve alors sur la voie rapide d'une autoroute infernale pavée de bonnes intentions prétendant réparer des maux imaginaires tout ayant pour seul résultat identifiable celui de faire progresser la tyrannie.

Quant aux problèmes prétendant être résolus grâce à l'intervention de l'état, fut-il démocratique, je me bornerai à rappeler qu'il n'y a pas un programme du gouvernement qui fonctionne de mieux en mieux. Tous vont de mal en pis et coûtent toujours plus cher. Il n'y a pas d'exception.

L'État providence est une usine à pauvres. Pour le faire exister, l'État doit lever des taxes sur les individus productifs. Ceux-là doivent alors inclure le coût de la taxe dans le prix de leurs produits et donc vendre plus cher et auront donc moins de clients (qui doivent eux aussi payer la taxe et ont donc un pouvoir d'achat réduit). S'ils ont moins de clients, leur activité baisse et alors ils embauchent moins ou licencient, voire faire faillite ; de sorte que la société soumise à cet État se retrouve avec de nouveaux pauvres qui devront se raccrocher à la mamelle de l'État providence, mais qui n'étaient pas prévus au programme.

C'est un cercle vicieux. Car pour que ces nouveaux pauvres puissent être pris en charge, l'État providence doit grossir et les taxes doivent donc augmenter, ce qui produira encore d'autres pauvres et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus assez d'individus productifs à taxer et que tout s'effondre en révélant tous les ingrédients nécessaires pour obtenir des émeutes de la faim, l'anomie, la guerre civile.

Le salaire minimum prétend garantir un minimum décent aux petits métiers mais ne fait que restreindre l'accès à l'emploi des travailleurs peu ou pas qualifiés en faisant disparaître d'abord les petits boulots, puis les

métiers peu qualifiés, devenus trop chers pour ce qu'ils valent naturellement sur le marché libre ; de sorte que ceux qui ne parviennent pas à monter en compétence pour justifier ce salaire plus élevé se retrouvent sur le carreau.

Aujourd'hui, ils prétendent même contrôler le climat et faire la pluie et le beau temps, illustration parfaite de la nocivité de ces démiurges qui inventent des problèmes imaginaires puis terrorisent les masses pour leur faire accepter leurs solutions liberticides et tyranniques.

Bien sûr, le tableau paraît tout à fait catastrophique, il existe sûrement des garde-fous comme une séparation des pouvoirs bien hermétique ou constitution bien troussée par exemple.

La séparation des pouvoirs est un argument contre la démocratie. Si, dans la doctrine démocratique, la majorité ou le délégué est légitime pour commander, alors, argumenter pour ce concept implique de reconnaître que la majorité n'est en définitive pas si légitime que ça pour décider du sort des autres à leur place et qu'elle est même potentiellement dangereuse.

Et qu'en est-il de la constitution ? La constitution est une loi fondamentale. La loi à la source de toutes les autres lois (et qui doivent être compatibles avec la constitution)

La constitution ne stoppe donc pas la tyrannie, mais elle peut tout de même avoir une vertu, qui serait de retarder en culpabilisant ceux qui la violent. Dans la mesure où la constitution supposée surpasser les décisions de l'assemblée (ou des chefs élus), alors, celui qui la viole commet un crime, et se met en contradiction avec le rituel démocratique. Une telle situation peut en effet tout à fait aboutir à culpabiliser et donc à freiner les agissements des apprentis tyrans... Bien qu'il n'y ait aucune garantie que cela fonctionne.

Car qu'est-ce qui empêchera une majorité bien décidée de violer cette constitution ou de l'amender, afin de pouvoir légiférer sur des sujets tabous en toute bonne conscience ?

D'ailleurs, les États Unis sont la meilleure illustration de l'inutilité d'une constitution. Ce pays en possède une très belle, qui consacre la liberté, la propriété, la résistance à l'oppression, enfin, l'essentiel... Et 200 ans plus tard, ils se retrouvent avec un des gouvernements le plus tentaculaire de la planète.

Bref, dans les deux cas, nous pourrions conclure qu'une démocratie constitutionnelle pratiquant la séparation des pouvoirs est moins susceptible de tyranniser ses citoyens. Cependant, une telle démocratie continuera de fonctionner et donc de faire avancer la tyrannie, certes moins rapidement que sans ces garde-fous. Cependant, le fait que les prédatrices que la démocratie s'autorise à réaliser soient moindres ne suffit pas : une petite quantité de désordre ne peut pas être qualifiée d'ordre.

Aujourd'hui, nous évoluons depuis longtemps de plus en plus comprimés entre les différentes strates d'un millefeuille de démocraties essentiellement représentatives qui vont de l'ONU au conseil de quartier. Chaque strate légifère autant que possible à son niveau tout en s'imaginant délégué légitime ou plus généralement démiurge bienfaisant.

Les lois en vigueur font que presque tout le monde finit par bénéficier d'un certain traitement de faveur, tous réalisées au prix d'une rupture du principe de non-agression, du droit de propriété.

Tous ces privilèges, une fois en place, deviennent addictifs pour ceux qui en bénéficient. On s'habitue très vite au shoot de ressources supplémentaire et on en demande toujours plus, exactement comme le toxicomane cherche à retrouver la sensation de son premier fix et tend à augmenter continuellement les doses, jusqu'à atteindre celle qui lui sera fatale.

Les citoyens des démocraties ne sont pas seulement victimes d'un système spoliateur, ils en sont aussi un carburant. En écoutant leur cupidité ou leur voracité, ils font tourner de l'entreprise de spoliation

qu'est la démocratie à plein régime. Toujours comme le drogué, ils verront comme une souffrance le fait de renoncer à leur substance, qui pourtant les détruit.

Dans la société civile, la démocratie est un paradigme et la position générale en matière de fiscalité et de législation est d'en demander toujours plus et jamais moins, afin de forcer les masses humaines à se conformer aux préférences des autres.

Nos sociétés sont infestées de démiurges constructivistes qui dissertent et se disputent sans fin sur la meilleure façon de coraquer les individus à l'aide de la baguette législative qu'ils rêvent tous de tenir ou à défaut d'influencer.

Aujourd'hui, le combat qui se joue est celui de la coercition, où chaque faction cherche à s'emparer du haut du cocotier, au sommet duquel est installée la mitrailleuse, non pas pour la démanteler mais pour s'en emparer sous les acclamations de la multitude restée en bas ; pour devenir le maître et perpétuer cette folie qui court depuis l'aube de l'humanité et qui s'est accélérée au moment où la révolution s'est faite voler par les ancêtres des rouges.

Mais il y a encore de l'espoir. L'idée que le gouvernement ne devrait pas légiférer en permanence et à tout propos, l'idée que la loi ne doit servir qu'à sanctionner la protection et le caractère sacré de la propriété privée est doublement révolutionnaire.

D'une part parce qu'elle déshabille entièrement l'état, ses suppôts et ses clients en les montrant pour ce qu'ils sont, des parasites; et d'autre part parce qu'elle implique de se débarrasser de la démocratie, qui est clairement un obstacle.

Cette révolution-là est aujourd'hui impopulaire. La liberté a mauvaise presse. Mais comme, nous libéraux, sommes les seuls à défendre la raison et ses beaux enfants que sont la propriété, la liberté, la justice et l'éthique ; alors, noblesse oblige, nous devons sérieusement penser à chausser les rangers et sauter pour de bon dans la mêlée. Mais comment réussir ?

Je pense modestement qu'il est temps de changer de tactique. Lire les classiques, les rééditer, connaître par cœur les raisonnements des différents auteurs, écrire des essais, réaliser des cours en ligne, c'est excellent. Ça permet d'aiguiser nos arguments, on en ressort formé intellectuellement, apte à guerroyer et à gagner des débats d'idées. On a besoin d'intellectuels de talent pour gagner un débat.

Le seul problème est que, lorsque nous gagnons un débat, ceux d'en face restent sur leurs positions, exactement comme si nous n'avions rien dit. C'est normal. Le fait est que les gens ne sont touchés par les arguments que lorsqu'ils le décident ; ce qui est rare car une telle décision implique d'accorder une certaine autorité morale ou intellectuelle à l'autre ; or, ça fait mal à l'égo.

Mais les individus peuvent être touchés par autre chose : par l'humour, l'émotion, la beauté des arts, l'évasion d'un conte, bref, tout ce qui constitue une culture. Les défenseurs de la liberté sont très au dessus du lot intellectuellement, mais il n'y a pas vraiment de culture libérale en France.

Aux États Unis, en Angleterre, les avocats de la liberté ont un audiance énormes sur les réseaux. Ils parviennent à toucher la jeunesse en parlant sans jargon, avec humour, ils parviennent à encapsuler leurs argument dans une histoire, un court métrage, une chanson.

Ils créent une contre-culture. Et c'est ce qui nous manque

« Propriété & Responsabilité : des Solutions pour la France »

Essai sur le cas de certains patrimoines culturels et naturels

par Nathalie MP



Nathalie MP

1 • La France, un pays hautement dirigiste qui croit que seul l'État est capable de dire le bien, le beau et le juste sans jamais se tromper

Comme vous le voyez dans mon titre, je parle de solutions « pour la France ». En réalité, les solutions qui impliquent ordre spontané, initiatives individuelles, responsabilité, libre jeu du système des prix, bref, les solutions qui s'appuient sur le marché libre plutôt que sur la contrainte de réglementations administratives conscientes

sont évidemment universelles.

Mais la France où nous habitons, travaillons, étudions... présentement n'est pas n'importe quel pays. C'est un cas, une exception, une curiosité, pour ne pas dire une monstruosité mondiale : c'est le pays champion du monde (certaines années vice-champion, mais le titre est vite récupéré) des prélèvements obligatoires et des dépenses publiques.

Par rapport au PIB, c'est-à-dire par rapport à la richesse produite chaque année, les premiers représentent 45 % et les secondes 56 % (chiffres de 2018). Deux chiffres qui ridiculisent définitivement toutes les tentatives Insoumises ou autres pour faire passer la France pour un pays perclus de libéralisme débridé.

La France n'est certes pas l'Union soviétique au sens où la propriété privée n'a pas été abolie, mais c'est néanmoins un pays extrêmement administré et dirigé, aussi bien par ses dépenses publiques et ses impôts que par son nombre de fonctionnaires et sa propension compulsive à l'inflation législative et réglementaire permanente, thème de la présente conférence. Or non seulement le nombre de fonctionnaires (5,7 millions en décembre 2017) ne baissera pas (déclaration de Darmanin, juillet 2019), contrairement à la minuscule promesse de campagne du candidat Macron de baisser les effectifs de 120 000 postes.

Mais la France, c'est aussi ce pays où le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, du haut des 56 % dont je viens de parler, estimait récemment sans rougir que « le capitalisme est dans une impasse » car : « Il a conduit à la destruction des ressources naturelles, à la croissance des inégalités et à la montée des régimes autoritaires. »

Eh oui, le capitalisme, le libre marché, la libre entreprise, le libre-échange ! C'est-à-dire exactement ce qui a permis à des millions et des millions de gens de sortir de la pauvreté, de la sous-nutrition et de la maladie. En 1990, 37 % de la population mondiale vivait sous le deuil de la pauvreté ; en 2015, ce chiffre est tombé à 9,6 % tandis que dans le même temps la population mondiale passait de 5 milliards à plus de 7 milliards.

Mais de tout ceci, Bruno Le Maire n'a cure. Pour lui, indéfectiblement accroché à son idée que le libéralisme, c'est le mal – un péché, m'a-t-on dit un jour – il est évidemment « indispensable » de transformer le capitalisme en un « capitalisme du bien » étroitement « encadré » par les pouvoirs publics !

Or chaque fois que le gouvernement décide de créer un quota hommes femmes, ou de fixer des salaires minimum et maximum, ou d'encadrer les loyers, ou de subventionner certaines activités plutôt que d'autres, ou d'interdire la tenue de certains propos etc., il réduit en fait le champ

de ce que chacun d'entre nous peut faire avec ce dont il est propriétaire, qu'on parle de propriété foncière, de propriété de son travail ou de liberté d'expression.

Aussi, ce que d'aucuns appellent deuxième gauche ou troisième voie ou social-démocratie (ce qu'on vit en France), croyant y trouver la solution idéale entre un marxisme pur et dur qui n'a pas trop fait ses preuves dans l'histoire et un libéralisme rapidement et commodément associé à tous les malheurs du monde – cette troisième voie, donc, ne constitue qu'une différence de degré avec le marxisme, certainement pas une différence de nature.

2 • Titre de Libé : Acheter pour préserver ? Mon Dieu, quelle horreur !

Dès lors, on comprend la divine surprise d'un média très politiquement correct comme Libération lorsqu'il apprend en juin dernier qu'une association privée se propose d'acheter des terres pour protéger la nature et la vie sauvage.

Le titre à lui seul, avec ses trois points de suspension après « acheter », est extrêmement révélateur de l'état d'esprit qui prévaut en général dans la société française. Comment le fait d'acheter – et pas d'étatiser ni de réglementer plus – comment cette action horriblement marchande, comment cette action de marché typique pourrait déboucher sur quelque chose de bien, à part servir le goût morbide de l'argent et du patrimoine de ceux qui s'y livrent ? L'article afférent est succinct : une association qui dit ne recevoir aucune subvention publique et se financer uniquement par des dons en provenance de particuliers et de fondations a déjà acheté et veut continuer à acheter plusieurs centaines d'hectares de zones naturelles afin de protéger efficacement la biodiversité. Pourquoi ? Parce que même si des zones naturelles publiques telles que les parcs nationaux existent, l'association juge que l'État n'accomplit pas correctement sa mission de protection et préfère faire le travail elle-même via son droit de propriété.

3 • « Mais qu'est-ce que vous faites du pognon ? »

C'est là, à l'intersection de nos 56 % de dépenses publiques, de nos 45 % de prélèvements obligatoires, de notre chômage nettement plus élevé que chez nos voisins, de notre croissance faiblarde, de notre système d'enseignement médiocre, d'un accès aux soins de plus en plus critique, de la colère des Gilets jaunes et du constat récurrent (de la Cour des Comptes, par exemple) que l'État français est aussi tentaculaire que parfaitement incapable d'assurer efficacement les missions de plus en plus nombreuses et parfois farfelues qu'il s'attribue – c'est donc là, au sein de cette « incompréhensible » incohérence (tant de dépenses publiques pour si peu de résultat) que surgit la célèbre question de la célèbre Jacline Mouraud qui a peu ou prou déclenché la fronde des Gilets jaunes : « Mais qu'est-ce que vous faites du pognon ? »

4 • Échec des systèmes planifiés, collectivisés ou très dirigés

Derrière cette question, surgit celle de la pertinence humaine des systèmes étatisés. L'expérience nous a donné la réponse depuis longtemps : tout ce qui ressemble de près ou de loin à de la planification et de la collectivisation des patrimoines et des activités humaines, tout ce qui s'approche de près (marxisme) ou d'un peu moins près (deuxième gauche) du socialisme est par nature privatif de liberté et se transforme rapidement en faillite économique. La double peine. Pas un seul petit lendemain qui chante à l'horizon.

Même au pays de « L'ouvrier et la kolkhoziennne » – sculpture de 1937 à la gloire des merveilleux accomplissements de la faucille et du marteau – il a fallu restituer aux paysans un petit lopin de terre, histoire de ne pas faire mourir de faim et de désespoir tout le pays. Résultat, en 1938, ces parcelles privées qui représentaient 3,9 % des terres ensemencées généraient 21,5 % de la production agricole.

On voit l'efficacité par rapport à l'agriculture soviétique collectivisée en vigueur. C'était pourtant de très petites parcelles, 4 000 m² au plus, et de

ce fait très peu mécanisées. Mais c'était LEUR parcelle et ils avaient la liberté d'en disposer à leur guise, de la mettre en valeur, d'en consommer les produits et de les vendre sur un marché.

On peut citer aussi l'exemple des kibboutz israéliens. Clairement inspirés des kolkhozes d'où venaient les migrants juifs, ils ont maintenant renoncé à leurs principes collectivistes et égalitaristes – cocktail idéal pour attiser les rancœurs, générer de la pénurie et précipiter la faillite – pour se transformer en véritables entreprises privées soucieuses d'utiliser au mieux leurs ressources.

Les expériences d'autogestion qui furent tentées en France, dans l'entreprise horlogère LIP notamment au milieu des années 1970, relevaient des mêmes idées et finirent exactement dans la même déconfiture. Loin de stimuler les initiatives personnelles comme le fait la propriété privée, l'autogestion décourage les plus entreprenants et entretient les moins actifs dans un système de nivellement par le bas.

5 • Analyses théoriques de cet échec

À tout seigneur, tout honneur ! Comme nous sommes ici rassemblés en vertu des analyses économiques et sociales aussi percutantes que prémonitoires de Frédéric Bastiat, rappelons d'abord que pour lui : « La fonction publique, la fonction privée ont toutes deux en vue notre avantage. Mais leurs services diffèrent en ceci, que nous subissons forcément les uns et agréons volontairement les autres ; d'où il suit qu'il n'est raisonnable de ne confier à la première que ce que la seconde ne peut absolument pas accomplir. » (Aux électeurs de Saint-Sever, juillet 1846)

Et ce d'autant plus que, d'une part, les services publics dépendent entièrement des fins sociales privilégiées par le pouvoir en place : « *Par leur nature, les services publics, la loi qui les règle, la force qui les fait prévaloir, ne sont jamais neutres.* » (Services privés, service public, dans Harmonies économiques, 1850)

Et que d'autre part, par élimination de la concurrence, « *ce stimulant qui pousse au progrès* » (idem), ils tombent inéluctablement dans l'immobilisme voire la faillite : « *À mesure donc que des services privés entrent dans la classe des services publics, ils sont frappés, au moins dans une certaine mesure, d'immobilisme et de stérilité, non au préjudice de ceux qui les rendent (leurs appointements ne varient pas), mais au détriment de la communauté tout entière.* » (Idem)

À mesure donc que les services publics s'étendent, non seulement ils agissent contre la prospérité, mais ils rognent sur la propriété privée, ils rognent sur la liberté et ils rognent finalement sur l'esprit de responsabilité de l'être humain, car comme le dit Bastiat, toujours dans Services privés, service public : « *La responsabilité ! Mais c'est tout pour l'homme : c'est son moteur, son professeur, son rémunérateur et son vengeur. Sans elle, l'homme n'a plus de libre arbitre, il n'est plus perfectible, il n'est plus un être moral, il n'apprend rien, il n'est rien. Il tombe dans l'inertie, et ne compte plus que comme une unité dans un troupeau.* »

L'homme devient exactement ce que l'économie planifiée, la collectivisation des moyens de production ou même simplement l'économie dirigée et réglementée telle que nous la connaissons en France ont fait de notre kolkhozien, de notre kibboutznik, de nos ouvriers friands d'autogestion et de notre multitude de fonctionnaires, d'élus et de politiciens.

Bien à l'abri à l'écart de la concurrence et assurés d'obtenir les ressources nécessaires grâce à l'impôt (du verbe « imposer »), qu'ils fassent plus ou moins ou carrément rien ne changera rien à leur situation personnelle. Bastiat reconnaît que « l'esprit de corps, le désir de l'avancement, l'attachement au devoir, peuvent être pour le fonctionnaire d'actifs stimulants », mais, à l'expérience, il estime que jamais ces éléments n'agiront comme le vif stimulant de l'intérêt personnel : « Tout ce qui est tombé dans le domaine du fonctionnarisme est à peu près stationnaire. » (Idem)

Stationnaire ; et encore, propos bien modéré. Probablement parce que Bastiat, décédé en 1850, a surtout vécu pendant la Monarchie de Juillet, période somme toute relativement libérale en France et parce qu'il n'a pas

eu le plaisir « de fin gourmet » de voir le Manifeste du Parti communiste (1948) mis en application à partir de la révolution d'Octobre en Russie.

Mais il n'empêche, la clairvoyance, la prémonition et l'incroyable actualité des réflexions de Frédéric Bastiat est absolument époustouflante. Pas étonnant dès lors qu'il ait influencé ensuite tant d'économistes libéraux parmi les plus éminents. Hayek ou Rueff notamment, dans leurs controverses avec Keynes.

Le premier a montré brillamment (dans *La Route de la Servitude*, chapitre 4, par exemple) qu'aucune planification consciente ne pourrait parvenir à tenir compte de la multitude de facteurs économiques et humains nécessaires. Au contraire, plus l'environnement devient complexe, plus les informations indispensables deviennent difficiles à obtenir, plus la coordination des renseignements par le système impersonnel des prix montre sa puissance et sa supériorité sur tous les systèmes de coordination « consciente ».

De son côté, l'École du choix public s'est attachée à mettre en évidence l'inefficacité publique en montrant que le développement des interventions publiques s'explique non par la recherche d'un intérêt général introuvable, mais par le désir de certains groupes sociaux, élus et fonctionnaires de conserver postes, mandats et fonds publics pour leurs projets ou leurs recherches (dans le cas des enseignants-chercheurs).

Quant à Milton Friedman, vous connaissez certainement sa classification des quatre façons de dépenser de l'argent : pour soi ou pour les autres avec son propre argent et pour soi ou pour les autres avec l'argent des autres. Les administrations publiques sont typiquement des entités qui dépensent l'argent des autres pour les autres, avec pour conséquence principale de n'avoir aucune considération ni pour le prix de ce qu'elles achètent, ni pour la qualité qu'elles obtiennent en échange. On atteint là le summum de l'irresponsabilité organisée, comme nous l'a clairement démontré la récente affaire des « faux steaks » pour les plus démunis.

6 • Application de l'article précédent à certains patrimoines culturels

6.1 • Je vous disais il y a quelques instants que certaines des missions de l'État étaient « farfelues ». Savez-vous, par exemple, que l'État fabrique de la vaisselle de luxe en porcelaine ? De la porcelaine de Sèvres, en l'occurrence. Eh oui, les artisans qui œuvrent à ces fabrications sont des fonctionnaires ! Un héritage de l'interventionnisme étatique de Colbert, évidemment, mais qui perdure au XXI^{ème} siècle et dont on a pris conscience lorsqu'il fut question l'an dernier du renouvellement de la vaisselle d'apparat de l'Élysée.

A la Manufacture de Sèvres, tout est si précieux, indispensable et exceptionnel qu'il faut quand même la subventionner à hauteur de 4,4 millions d'euros quand les ventes représentent 1,8 millions et la billetterie et le mécénat 1,2 millions. Et si l'on ne parvient pas à boucler le budget, il est toujours possible de demander une petite rallonge au ministère de la Culture, comme ce fut le cas pour les assiettes présidentielles.

Quels efforts de productivité et de créativité pourrait-elle faire dès lors qu'elle est assurée de recevoir sa subvention étatique et qu'elle se sait en mesure d'obtenir facilement des enveloppes supplémentaires qu'on pourra commodément mettre sur le compte de la fameuse exception culturelle française ?

On pourrait fort bien imaginer que l'État vende cette activité à un repreneur et se fournisse auprès de fabricants privés mis en concurrence et ainsi toujours poussés à adapter leurs productions et à en améliorer l'attractivité sur le plan du design comme sur celui de la fabrication.

6.2 • Si l'on se tourne maintenant vers tout ce qui est mobilier et œuvres d'art, le plus grand désordre semble régner dans les greniers et les inventaires de l'État (au sens large : ministères, régions, communes, musées, préfectures, etc.) à tel point que les « disparitions » du mobilier national se comptent par dizaines de milliers (pas loin de 40 000 selon l'IFRAP en 2009).

Un article de France Info nous racontait la chose suivante :

« Il arrive que certaines toiles soient tellement bien cachées dans les combles des musées, mairies, préfectures, ambassades... qu'on finisse par les oublier. La preuve au musée des Beaux-Arts de Menthon où la conservatrice Elsa Puharre a fini par retrouver une nature morte du peintre tchèque Othon Coubine (1883-1969) : Elle était dans les combles, cachées par d'autres œuvres empilées... Il fallait farfouiller pour la trouver. »

Quand ce ne sont pas des vols purs et simples au profit de fonctionnaires indécents, notamment dans les préfectures et les ministères...

Il est probable que parmi les 290 000 pièces concernées, toutes ne soient pas dignes du Louvre ou du Musée d'Orsay. Pourrait-on suggérer à l'État ou aux communes d'en mettre certaines aux enchères ?

De nombreux amateurs privés seraient certainement heureux de les avoir chez eux. Ils en prendraient soin et ne priveraient personne de pouvoir les admirer puisqu'en l'état elles sont cachées, oubliées et mal entretenues dans des greniers poussiéreux dont il n'existe aucune liste fiable. Ils pourraient même leur redonner une vie muséale via la création de musées privés.

6.3 • Les 2 exemples précédents sont finalement assez gentils par rapport au véritable scandale que constitue le fonctionnement du Mobilier national. Tout ce que Bastiat, l'École du choix public ou Milton Friedman ont dénoncé dans le service public s'y retrouve au centuple.

Dans son rapport 2019, la Cour des Comptes n'est pas tendre pour cette institution dépendant du Ministère de la Culture chargée de la création et la restauration des objets destinés à l'Élysée, aux ambassades et aux ministères. Organisation « sclérosée », « immobilisme », absentéisme élevé en général et très élevé s'agissant des représentants syndicaux, temps de travail ultra laxiste de 30 heures par semaine et de 120 à 176 jours par an quand un salarié du privé aux 35 heures doit travailler 228 jours par an, dotations « habillement » vagues et incontrôlées, logements « occupés à des conditions particulièrement favorables » – on en déduit logiquement que le Mobilier national brille par sa faible productivité et un médiocre accomplissement de ses missions.

Cerise sur le gâteau : il n'est même pas certain que le temps de travail effectué au profit du Mobilier national se monte à 30 heures hebdomadaires, car les horaires ne sont pas vérifiés et les agents bénéficient du système de la « perruque » : ils ont la possibilité d'utiliser les ateliers et toutes leurs ressources pendant les horaires de travail pour y réaliser des travaux personnels !

Suite à son désolant constat, la Cour des Comptes préconise quelques réformes consistant à remobiliser les équipes et rationaliser l'organisation. Mais le système de la « perruque » suggère une bien meilleure idée : puisque les agents du Mobilier national effectuent des travaux pour leur propre compte, on en déduit qu'il existe un marché privé de la restauration et de la création de meubles et tapis de haute qualité. Prenons-les à leur propre jeu en restituant l'ensemble des activités protégées du Mobilier national au secteur privé !

7 • Application de l'article précédent à certains patrimoines naturels

Il est un autre domaine où le recours à la propriété privée et au libre marché se révèle extrêmement avantageux pour parvenir aux objectifs de protection et de mise en valeur souhaités, c'est celui de l'écologie.

7.1 • Bienvenue à l'ère du capitalocène !

Il est d'autant plus important de s'en rendre compte que nombre d'activistes environnementaux, ceux qu'on entend le plus en ce moment – les Barrau, Vargas, Servigne, Ruffin, Thunberg... – en plus de distiller la peur et d'agiter le spectre de la fin du monde à brève échéance, font du capitalisme l'unique coupable du désastre écologique et du réchauffement climatique.

Jusqu'à récemment, l'écosphère parlait volontiers d'anthropocène (du grec *Anthropos* qui signifie homme, humain), nouveau concept spécialement créé pour caractériser la nouvelle ère (pseudo) géologique dans laquelle la Terre serait entrée en raison de l'impact global significatif des activités humaines sur l'écosystème.

Mais aux dernières nouvelles de l'écologie radicale, ce concept s'avère trop vague et entraîne une culpabilisation qui ne tient pas compte des différences de motivations et de classes sociales parmi les hommes. Qu'est-ce que le paysan pakistanais ou l'ouvrier de chez Toyota ont à voir avec tout cela ? Rien, si ce n'est qu'ils subissent l'exploitation intensive des ressources naturelles et les dégâts environnementaux subséquents.

D'où nouveau concept : depuis la révolution industrielle enclenchée par l'invention de la machine à vapeur par James Watt en 1769, nous serions entrés dans le « capitalocène », cette pseudo ère géologique « du système capitaliste triomphant, incapable de contenir sa course effrénée au profit. » Dès lors, c'est bien la fin du capitalisme qui doit motiver dorénavant toute action écologique et politique digne de ce nom.

7.2 • Bisons et Rhinocéros : des vaches comme les autres !

N'en déplaise à ces prophètes anticapitalistes, l'histoire des bisons d'Amérique (XIX^{ème} siècle) et, plus près de nous (2017), celle des rhinocéros d'Afrique du Sud, démontrent au contraire les hautes capacités de la responsabilité individuelle associée à la propriété privée et au libre marché dans la protection de certaines espèces menacées.

Ces exemples illustrent ce qu'on appelle la « Tragédie des biens communs » dont, semble-t-il, Aristote avait déjà donné une excellente définition en son temps : « *Ce qui est commun à tous fait l'objet de moins de soins, car les Hommes s'intéressent davantage à ce qui est à eux qu'à ce qu'ils possèdent en commun avec leurs semblables.* »

Sans forcément en passer par la fin pure et dure du capitalisme, l'écologie étatique qui prévaut aujourd'hui considère qu'il est nécessaire de nationaliser et de réglementer ces biens qui n'appartiennent à personne tout en appartenant à tout le monde afin de les protéger des abus : chasse autorisée ou non, interdiction du commerce de certains produits comme la corne, l'ivoire, la viande, la fourrure, etc.

Il s'avère cependant que lorsqu'une demande pour ces produits existe, les réglementations administratives, parce qu'elles sont administratives – et là, je vous renvoie à l'article I – et parce qu'elles concernent précisément des « biens » qui n'appartiennent à personne, échouent à assurer leur mission de protection. C'est ainsi que malgré les réglementations, le braconnage persiste et les espèces voient effectivement leur population s'amenuiser.

En revanche, dès lors que le commerce de la viande ou de la corne est autorisé, il se trouve des propriétaires pour valoriser cette ressource comme le font tous les éleveurs classiques de vaches, moutons ou volailles de Bresse : mettre des barrières pour empêcher le braconnage, marquer les bêtes et assurer la reproduction du cheptel. C'est ce qui s'est passé pour les bisons d'Amérique qui avaient bien failli disparaître.

Et c'est probablement le sort qui attend les rhinocéros d'Afrique du Sud grâce à l'autorisation du commerce des cornes intervenue en 2017. Habilité à valoriser son troupeau, le propriétaire sera d'autant plus incité à en prendre soin. (Notamment à effectuer l'extraction de la corne dans les règles de l'art plutôt qu'à la va-vite en blessant ou tuant les animaux comme le font les braconniers qui craignent de se faire prendre).

7.3 • Le capitalisme a sauvé les abeilles !

L'histoire des abeilles est tout aussi édifiante. On les croyait vouées à la disparition à cause des pesticides à base de néonicotinoïdes. Il semblerait finalement qu'au sein d'un ensemble de menaces variées, elles aient plus à craindre d'un acarien très féroce connu sous le sympathique petit nom de *varroa destructor*.

Mais grâce aux efforts des apiculteurs et grâce au vaste marché de la pollinisation, nos abeilles sont parvenues à surmonter tous les dangers ! À tel point qu'en 2016, il y avait 2,78 millions de colonies d'abeilles aux

États-Unis, soit 16 % de plus qu'en 2006, année de début du syndrome.

À ce sujet, je recommande la lecture d'un passionnant article publié en 2017 par le site libéral américain *Reason* que j'ai traduit pour *Contrepoints*. Il raconte toutes les stratégies que l'industrie apicole a mises au point pour aider les apiculteurs à reconstituer leurs ruches après l'effondrement hivernal. On peut vraiment dire que l'apiculteur est un éleveur qui prend soin de son troupeau et que pour lui aussi, l'abeille est une vache comme les autres !

Les bisons et les abeilles sont des exemples qu'on pourrait qualifier de « classiques », notamment parce qu'on dispose depuis très longtemps d'une abondante littérature à leur sujet.

Mais j'aurais tout aussi bien pu évoquer des sujets d'actualité comme les éléphants, dont le Botswana a levé partiellement l'interdiction de chasse en mai dernier sous les hurlements indignés des *beautiful & famous* de la planète, ou les pangolins, amusants petits mammifères très recherchés pour leurs écailles et leur viande et les plus braconnés au monde. Pour rester dans l'actualité brûlante, j'aurais pu également parler de la forêt amazonienne. Tous sujets de protection qui pourraient trouver d'utiles solutions dans le droit de propriété.

7.4 • Externalités : ça dépend !

Prenons le cas des abeilles : on considère généralement qu'elles pollinisent « gratuitement » les champs des agriculteurs ; il s'agit donc d'une externalité positive. Mais en réalité, tout dépend des circonstances, c'est-à-dire de la façon dont est répartie la valeur. Dans certains cas, ce sont les producteurs d'amandes qui paient les apiculteurs pour qu'ils installent leurs ruches à proximité de leurs vergers, et dans d'autres cas, ce sont les apiculteurs qui paient pour mettre leurs ruches dans certains champs.

On constate une fois de plus que rien ne vaut l'échange et le contrat entre personnes responsables pour optimiser les ressources. La décision unilatérale administrative qui décide que les abeilles sont une externalité positive passe à côté des nuances de l'activité apiculture / pollinisation.

S'agissant des conséquences de l'activité économique qui affectent négativement une tierce partie sans compensation prévue (produits chimiques rejetés dans une rivière, par exemple), l'écologie étatique considère que l'État doit intervenir pour taxer et imposer des réparations (thèse de l'économiste anglais Arthur Cecil Pigou, d'où le terme de *taxe pigouvienne*).

Mais là aussi, ça dépend ! Dans de nombreux cas (travaux de l'économiste britannique Ronald Coase sur les coûts de transaction), on pourrait songer à « internaliser » ces externalités : le pollueur devenant propriétaire du domaine qu'il impacte négativement, son comportement global changerait. On pourrait également songer à établir des droits de propriété privée sur certains « biens communs » et laisser le régime des contrats entre les parties concernées faire son œuvre quitte à recourir à l'arbitrage du système judiciaire.

Reste la brûlante question des émissions de CO₂. La question qui se pose est la suivante : est-ce une externalité négative et qui affecte-t-elle ? En réalité, ces questions se posent pour toutes sortes d'événements : le chant du coq à 5 heures du matin, les odeurs de cuisine d'un restaurant, le bruit d'un outil, etc. Le concept n'est pas dénué de marges floues et d'un certain arbitraire qui peut devenir rapidement très politique (d'où son rejet de la part des économistes « autrichiens »).

8 • Conclusion : Tous capables d'être responsables !

Solutions « pour la France » ou pas, il me semble important que le public français puisse prendre connaissance :

- d'une part, des profondes lacunes du dirigisme étatique que, dans sa grande majorité, il vénère – dans la gestion de certains « biens communs » culturels et naturels, objet de mon intervention, mais pas seulement ; dans la rétribution du travail, dans le contrôle des entreprises (via loi Pacte), dans la liberté d'expression, etc.
- et d'autre part, des avantages qu'il y aurait à redonner de l'initiative

et de la responsabilité individuelle aux citoyens sur ces sujets à travers la mise en valeur de la propriété privée et le libre jeu du marché, système naturel et spontané porteur de prospérité dont pourtant il se méfie.

Naturellement, chacun à titre personnel s'estime parfaitement capable de prendre ses responsabilités et d'agir pour le mieux en toutes circonstances. Ce sont « les autres » qui posent problème. « Les autres » ne sont pas responsables, ne réfléchissent pas, ne pensent qu'à eux, ne pensent qu'à leur argent, n'ont pas le sens du collectif, se fichent pas mal de l'intérêt général etc.

Dans cette vision où chacun se situe avec satisfaction au-dessus de la mêlée du vulgaire, il faut donc contraindre « les autres » à adopter les canons du bien, du beau et du juste de celui qui parle, c'est-à-dire, lorsqu'on transpose au champ politique, de celui qui est au pouvoir. Une vision absolument autoritaire, même si c'est au nom du gazouillis des oiseaux et de la « nouvelle liberté » qui consiste à avoir un rapport « jouissif, presque orgasmique » à la beauté du monde (Aurélien Barrau).

Loin de moi l'idée de nier que certaines personnes sont effectivement en position de faiblesse et que d'autres se livrent bel et bien à des atteintes aux biens et aux personnes. Et loin de moi également l'idée de dire que toutes les propriétés privées sont parfaitement entretenues et valorisées.

Mais il est grandement exagéré, voire parfaitement idéologique, d'utiliser ces prétextes minoritaires en nombre pour retirer à l'ensemble de la population la faculté d'user de son libre jugement et faire ses propres choix. Contre le socialisme qui encadre tout jusqu'à l'étouffement de la responsabilité, de la liberté et de la prospérité, il existe le libéralisme qui permet à chaque personne de mener sa propre recherche du bonheur, dans la limite du respect des biens et des personnes.

En France, ce n'est pas gagné, mais rien n'interdit d'en parler partout. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

« Marché politique et niches fiscales »



Victor Fouquet

par Victor Fouquet

Le choix du thème de notre conférence peut paraître un peu paradoxal au regard du thème plus général de ce 10e Week-end de la liberté. On observe certes une inflation du nombre de « niches fiscales », mais ces niches sont en même temps pour les contribuables le moyen d'alléger leur facture fiscale, et donc de préserver, autant qu'ils le peuvent, leur droit de propriété. Mais évoquer la question des niches fiscales, c'est évoquer de façon plus globale la question de l'interventionnisme fiscal, c'est-à-dire l'intervention de la puissance publique par la voie fiscale. Et c'est aussi, de façon encore plus générale, évoquer l'évolution du rôle de l'impôt dans un sens assez nettement défavorable aux libéraux. L'interventionnisme fiscal, c'est en effet l'utilisation de l'impôt à d'autres fins que la couverture des charges publiques – fonction libérale initialement exclusive de l'impôt. La conception libérale classique qui a inspiré la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 commandait l'abstention de la puissance publique en dehors de ses fonctions régaliennes, la société civile paraissant alors seule capable de créer des richesses marchandes. On retrouve cette conception libérale dans la

formule lapidaire de Gaston Jèze : « Il y a des dépenses, il faut les couvrir ». Plus discret que l'interventionnisme budgétaire, l'interventionnisme fiscal prétend rien moins qu'orienter le comportement des producteurs et des consommateurs. Deux formes d'interventionnisme fiscal doivent néanmoins être distinguées : la première se manifeste par la voie dissuasive, c'est-à-dire par des sur-taxations (tabac, alcool, essence, jeux, pornographie...), par laquelle on a fait entrer par irruption la morale dans la fiscalité ; la seconde se manifeste par la voie incitative, c'est-à-dire par des détaxations et des défiscalisations en tout genre (sur certaines denrées alimentaires ou au bénéfice de certaines activités économiques, par exemple). Ce sont là les fameuses « niches », technique plus répandue car réputée, du point de vue du législateur, être moins douloureuse que l'interventionnisme fiscal par voie dissuasive.

Le phénomène des niches fiscales n'est pas nouveau. Le Conseil des impôts (devenu depuis Conseil des prélèvements obligatoires) l'a porté sur les fonts baptismaux en 1979 pour leur donner le nom de « dépenses fiscales ». Mais, en réalité, les financiers, semblables à Monsieur Jourdain, pratiquent depuis longtemps déjà les « dépenses fiscales » sans le savoir. Citons par exemple les faveurs fiscales accordées à l'Eglise sous l'Ancien Régime afin d'encourager les activités ecclésiastiques. Citons également, au lendemain de la Révolution, la réduction de moitié de la patente au profit des boulangers dont on voulait développer l'activité, ou au contraire son doublement pour les marchands de vin dont on voulait freiner la consommation. Aujourd'hui, la fiscalité des revenus est devenue le terrain de jeu privilégié des niches fiscales, que l'on multiplie en poursuivant des objectifs souvent contradictoires (pourquoi, par exemple, introduire en aval des niches fiscales d'incitation à l'épargne alors qu'on tarit, en amont, la formation de l'épargne à travers un barème extrêmement progressif ?).

Le phénomène n'est pas franco-français. La France, à travers les gouvernements qui s'y sont succédé, semble toutefois en raffoler plus que les autres pays. La profusion des niches a partout été contestée, mais avec des enseignements contradictoires suivant les Etats. Deux griefs principaux ont été soulevés : le « coût » de ces moins-values fiscales, d'une part, et l'efficacité douteuse de ces incitations, d'autre part. La contestation est d'abord venue d'Allemagne, quand le journal *Der Spiegel* dénonça le cas de M. Oetker, fabricant de poudre de pudding à Bielefeld, qui avait réussi à se constituer une flotte commerciale dans les années 1950 par une utilisation ingénieuse des mesures fiscales dérogatoires. L'opinion publique s'en était émue, après quoi la communauté scientifique s'était interrogée sur la pertinence de ces aides fiscales. Ensuite, aux Etats-Unis, un professeur d'Harvard, Stanley Surrey, alerta à son tour les pouvoirs publics sur la nécessité d'enquêter sur les effets de ce qu'il nomma « *tax expenditures* ». Les autorités politico-administratives suivirent : en Allemagne (établissement depuis 1967 d'un rapport biennal consacré à l'évaluation des niches), aux Etats-Unis (rapport annuel depuis 1968), au Royaume-Uni (rapport annuel depuis 1979), ou encore en France (depuis le 4e rapport du Conseil des impôts remis en 1979 au président de la République sur l'impôt sur le revenu, qui fit une large place aux « dépenses fiscales »). Le vœu formulé par le Conseil des impôts cette année-là fut exaucé dès l'année suivante. Depuis 1980, chaque année, le fascicule « Voies et Moyens » annexé au budget de l'Etat consacre en effet une importante partie aux dépenses fiscales qu'il recense, classe par nature d'impôts, par catégorie d'objectifs et de bénéficiaires, et qu'il s'efforce de quantifier.

Le terme de « dépenses fiscales » est donc directement inspiré de l'expression américaine « *tax expenditures* ». Le Conseil l'a défini joliment « comme le symétrique de l'expression dépenses budgétaires et comme le négatif de l'expression recettes fiscales », et « comme la renonciation à des recettes par applications de mesures fiscales à caractère dérogatoire ». Un mot sur ce que dit l'expression « dépenses fiscales » de la

vision qu'a l'Etat du droit de propriété des individus. C'est évidemment un retournement complet de l'idée même du droit de propriété, et, pour reprendre l'expression d'Olivier Babeau, un « retournement de la charge de la preuve ». Avant de vous ponctionner, l'Etat n'a plus en effet à vous prouver son utilité et sa nécessité, comme en matière de protection collective (sécurité, justice, diplomatie, autant de fonctions étatiques qu'aucun libéral classique ne conteste sérieusement). C'est désormais vous, en tant que contribuable (« contribuable à merci », pourrait-on dire...), qui avez à prouver que vous devez conserver vos biens, car ils vous sont nécessaires. C'est là une violation évidente du droit de propriété dans la mesure où, par définition, on ne dépense que l'argent que l'on possède, celui dont on est propriétaire. Or, l'emploi de l'expression « dépenses fiscales » montre que l'administration se considère comme le vrai propriétaire des biens que le code civil considère, de son côté, comme appartenant à des personnes privées. L'emploi de cette expression est ici caractéristique d'une conception de l'impôt de type collectiviste, qui se soucie de la personne humaine comme d'une guigne.

En Allemagne et aux Etats-Unis, on a globalement baissé les taux d'imposition après avoir supprimé de nombreuses mesures dérogatoires d'allègements fiscaux (avec le *Tax Reform Act* de 1986, Ronald Reagan avait ainsi réduit à deux taux, 15 % et 28 %, les quatorze taux de l'impôt sur le revenu, dont le plus fort taux marginal culminait à 50 %, et éliminé un certain nombre de niches fiscales). Les pays du Tiers-Monde ont également dénoncé les codes d'investissement qui venaient éroder les assiettes fiscales et diminuer subséquemment leurs ressources financières. Or, qu'a-t-on fait en France ? On a créé une énième commission administrative chargée, cette fois-ci, d'étudier la transformation des aides budgétaires en aides fiscales. Cela montre à merveille l'inclination très française pour les dispositifs dérogatoires, qui viennent contrebalancer des taux faciaux particulièrement élevés. Malgré les réprobations du Conseil des impôts, les niches fiscales ont ainsi proliféré : alors qu'on en comptait 342 en 1983, on en compte aujourd'hui 468, soit une hausse de près de 40 %...

Malgré les objections rencontrées, on a donc assisté à une montée inexorable de l'interventionnisme fiscal. A partir du début du XXe siècle, les hommes de l'Etat ont progressivement goûté aux charmes du pouvoir, et ont parfaitement compris ce qu'il pouvait retirer du maniement de l'impôt pour construire et façonner à leur guise les hommes et la société. Lever des impôts, déterminer qui allait ou non les payer, qui allait ou non profiter des aides fiscales, tout cela allait fournir aux détenteurs du pouvoir un instrument privilégié qu'ils n'allaient pas laisser longtemps inutilisé, malgré les verrous constitutionnels prévus par les démocraties libérales. Les hommes de l'Etat se sont trouvés d'innombrables raisons pour intervenir : d'abord, augmenter les recettes fiscales pour se donner les moyens d'une politique redistributrice ; ensuite, intervenir pour atténuer les effets supposés brutaux du jeu économique, autrement dit soutenir les activités déclinantes et protéger les industries nationales. A partir de ce moment-là, les hommes de l'Etat ont développé un interventionnisme fiscal tous azimuts. Il leur était facile de dépenser, non seulement parce qu'il y avait toujours une bonne raison à cela (sociale, économique, culturelle, environnementale...), mais surtout parce que le processus était pour eux électoralement fructueux. Le champ de l'interventionnisme – y compris fiscal – s'est élargi d'autant plus aisément que le keynésianisme a donné bonne conscience aux dirigeants, en ouvrant de nouvelles justifications économiques à cet interventionnisme public.

Concernant plus spécifiquement les niches fiscales, Mancur Olson a montré que les hommes de l'Etat avaient tout intérêt à édicter des mesures ciblées et identifiables par leurs bénéficiaires, tout en en faisant supporter le coût diffusément par un grand nombre de contribuables, sensibles aux prétendus « cadeaux » que lui fait l'État, mais inconscients de ceux que ce même État les contraint à financer au bénéfice des autres

(*Logique de l'action collective*, 1965). Ainsi affranchi de son cadre régalien, l'Etat n'est finalement plus destiné qu'à répondre aux sollicitations des uns et des autres, à mesure qu'elles se présentent à lui. Ce vice est encore accentué par le caractère universel du suffrage : puisque la puissance appartient au nombre, une majorité peut toujours se manifester pour bénéficier à son propre profit d'aides dont elle fera supporter le coût par une minorité rétive. Bref, le vernis de « l'intérêt général » craque devant la profusion des intérêts électoraux. On ne résiste pas à l'envie de citer ici Frédéric Bastiat, qui avait anticipé mieux que quiconque le marché politique décrit ensuite par la théorie des choix publics, et dont l'illustration est donnée par la démultiplication des niches fiscales : « *Enfin, comme il sera admis en principe que l'État est chargé de faire de la fraternité en faveur des citoyens, on verra le peuple tout entier transformé en solliciteur. Propriété foncière, agriculture, industrie, commerce, marine, compagnies industrielles, tout s'agitera pour réclamer les faveurs de l'État. Le Trésor public sera littéralement au pillage. Chacun aura de bonnes raisons pour prouver que la fraternité légale doit être entendue dans ce sens : « Les avantages pour moi et les charges pour les autres ». »* (*Propriété et loi, justice et fraternité*, 1848).

C'est peu dire que l'on s'est éloigné des principes initiaux d'abstention de la puissance publique implicitement contenus dans la Déclaration de 1789. Son article 13 dispose que la contribution commune nécessaire à l'entretien de la force publique et aux dépenses d'administration doit être également répartie entre tous les citoyens, « en raison de leurs facultés ». Longtemps, il ne fit aucun doute que l'expression « en raison de leurs facultés » appelait un impôt à taux proportionnel qui fût le même pour tous. Il ne se trouvait d'ailleurs personne pour exiger que l'impôt revêtît un caractère progressif, pour la raison simple que l'idée même de « progressivité » était encore inconnue (elle n'apparaîtra qu'à la fin du XIXe siècle, à l'initiative des théoriciens marginalistes). C'est dire l'anachronisme et l'infidélité du Conseil constitutionnel quand, dans sa jurisprudence actuelle, il rattache l'exigence de progressivité de l'imposition globale du revenu des personnes physiques à l'article 13 de la Déclaration de 1789.

Cet interventionnisme fiscal à caractère social (et, en l'occurrence, à finalité redistributrice) illustre parfaitement les changements conceptuels relatifs à la notion même de « justice », changements malheureusement avaisés par le juge constitutionnel. Dans certaines de ses décisions, s'il s'est opposé « à une rupture caractérisée du principe de l'égalité devant les charges publiques », le Conseil a ainsi admis que le législateur pouvait déterminer « les règles selon lesquelles doivent être appréciées les facultés contributives des redevables », et a considéré qu'il ne lui était pas interdit « de mettre à la charge d'une ou plusieurs catégories socioprofessionnelles déterminées, une certaine aide à une ou plusieurs autres catégories socioprofessionnelles ». On ne peut qu'être mal à l'aise devant ces interprétations alambiquées de l'article 13, dont la rédaction est pourtant on ne plus claire, et n'évoque nullement la progressivité, pas plus que le classement des citoyens en classes socio-professionnelles susceptibles d'être traitées différemment...

Quelles sont les conséquences concrètes des niches fiscales, au-delà de l'équité bafouée ? Les hommes politiques, on l'a dit, sont friands des astuces qui conduisent aux échappatoires fiscales, au bricolage des seuils et des taux (il en est ainsi avec la TVA, où la France applique dix taux, quatre métropolitains et six réservés à la Corse et aux DOM et TOM), aux exonérations pour les uns, à l'aggravation de la charge fiscale pour les autres, en fonction de considérations électorales plus qu'économiques. Citons là encore quelques exemples, moins anecdotiques qu'on le croit : la déduction fiscale supplémentaire accordée notamment aux polisseurs de pipes de la région de Saint-Claude, et due au fait que le ministre des Finances, Edgar Faure, fut un jour élu dans le Jura. Même absurdité et énième preuve de ce corporatisme délétère en matière de TVA dans le domaine culturel : le ticket de musée est imposé à 10 % quand l'entrée au théâtre l'est à 5,5 %, exception faite des spectacles jus-

tifiant d'une mise en scène nouvelle, puisque le taux y est réduit à 2,1 % pour les 140 premières représentations – gare, toutefois, à ne pas trop dévêtir les comédiens, sous peine de subir le taux normal à 20 %, au titre des spectacles érotiques... !

La loi Pons du 11 juillet 1986 nous fournit un bon exemple d'incitation économique par voie fiscale. Il s'agit de la défiscalisation des investissements réalisés outre-mer. L'objectif initial de cette législation était de réagir à la langueur de l'économie ultramarine en encourageant massivement les investissements par la défiscalisation des sommes investies (pour les entreprises en les considérant comme charges déductibles du bénéfice, pour les particuliers en appliquant des mécanismes de réduction d'impôt sur le revenu). Les effets positifs immédiatement visibles sur l'animation économique ultramarine ont eu pour contrepartie des dysfonctionnements graves (surinvestissements et recours abusifs au dispositif), si bien que le législateur a dû réglementer et renforcer sensiblement l'encadrement administratif, en instituant des procédures d'agrément préalable, ce qui a considérablement compliqué le dispositif et donné naissance à une réglementation touffue. C'est là un cas d'école, révélateur des travers de la fiscalité française, de ses hauts taux et de ses défiscalisations foisonnantes : on frappe fort par l'impôt, puis on laisse s'évader quelques « privilégiés » qui se comportent comme le souhaite la puissance publique ; on s'aperçoit ensuite que l'on a été trop loin, et on tente d'y remédier en encadrant et en réglementant.

Les niches fiscales coûtent cher à tous points de vue. Cela coûte au regard du principe d'égalité, cela « coûte » à l'Etat des recettes perdues qui ne pourront qu'être récupérées sur d'autres contribuables (en sorte qu'il est difficile d'identifier les réels bénéficiaires et les réels perdants de ce jeu de privilèges relatifs). Cela coûte encore en complications administratives, en lisibilité pour les destinataires de ces mesures (songeons ici aux nombreuses modifications du dispositif relatif aux dépenses d'économie d'énergie dans les logements qui, après maints avatars sous le nom de crédit d'impôt développement durable (CIDD), a été renommé en crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), lequel devrait progressivement disparaître pour laisser place à une nouvelle prime forfaitaire dont le bénéficiaire sera subordonné à la performance des travaux entrepris et aux ressources du foyer...).

Les niches fiscales dénaturent par ailleurs la structure du système d'imposition. Prenons l'exemple du quotient familial. En France, pour calculer l'IR, le revenu du foyer est divisé par un nombre de parts ; au « quotient » ainsi obtenu est appliqué le barème relatif à une part ; le résultat est enfin multiplié par le nombre de parts. Le principe originel du QF est donc, en lui-même, fort simple : le niveau de vie correspondant à un montant donné du revenu imposable par foyer fiscal s'apprécie en tenant compte de l'effectif de la famille, et c'est au revenu unitaire ainsi déterminé (c'est-à-dire le revenu par part) que s'applique le barème de l'impôt progressif. Des parts attribuées à raison de 1 pour une personne seule, 2 pour un couple et $\frac{1}{2}$ par enfant faisant partie du foyer fiscal correspondent assez bien au système d'unités de consommation (UC) dite « échelle d'Oxford » que les statisticiens utilisaient pour calculer les niveaux de vie. Certes, les deux parts du couple parental sont légèrement trop fortes, et la demi-part des adolescents légèrement trop faible, mais ces écarts peuvent être tolérées au nom de la simplicité. Or, dès la fin des années 1970, le législateur s'est mis à manipuler les attributions de parts fiscales pour avantager certains types particuliers de foyers fiscaux (des demi-parts supplémentaires ont été attribuées en raison du handicap, du veuvage, etc., autant de circonstances de la vie pour lesquelles il eût mieux valu accorder directement des aides budgétaires). Surtout, des demi-parts supplémentaires ont été attribuées pour favoriser les familles nombreuses : demi-part supplémentaire pour le 5^e enfant, étendue au 3^e enfant en 1980, puis à chaque enfant à partir du 3^e en 1986. En guise de réplique, la gauche au pouvoir a introduit, dès la loi de finances pour

1982, le premier plafonnement du quotient. Dès lors que, par leur politique fiscale, l'attribution arbitraire de parts ou demi-parts supplémentaires prenait à partir d'un certain seuil le caractère d'une aide aux familles (et singulièrement aux familles aisées), la droite et le centre ont permis à la gauche d'instiller dans les esprits l'idée que le quotient familial avait pour objet, par lui-même, de redistribuer et d'égaliser les revenus des familles entre elles. Or, mieux eût-il fallu en rester à l'équité, et ne pas distribuer de « privilèges » défigurant notre système de quotient familial.

On assiste donc, par le jeu des niches, à une dégradation en profondeur du système fiscal pour des avantages économiques pourtant douteux. Les contribuables sont en effet incités à développer des activités qu'ils n'auraient pas spontanément choisies. Le pouvoir d'achat des consommateurs est drainé quelques temps vers tel ou tel secteur au détriment de tel ou tel autre, sans la moindre explication rationnelle, sinon l'influence de ses représentants. Complexité, dysfonctionnements, irrationalité, incohérences, gestion de plus en plus lourde, rupture d'égalité, quasi-irresponsabilité : le scepticisme sur les vertus de l'interventionnisme fiscal a de multiples fondements. Et pourtant, le fait est là. Les niches fiscales sont tellement intégrées dans la pratique des gouvernants du moment qu'il serait illusoire d'imaginer les éradiquer en totalité. Il faudrait à la France un nouveau Vauban ou un nouveau Boisguilbert, qui ait à la fois le courage et les convictions de réformer de fond en comble la fiscalité française.

« La déresponsabilisation de la population et sa soumission à une demande de sécurité. »

par Pierre Bentata



Pierre Bentata

Lorsque l'on traite de l'inflation réglementaire ou plus largement du rôle croissant de l'Etat dans la vie des citoyens, il est courant de s'intéresser aux politiciens, aux législateurs ainsi qu'à l'administration. Comme si l'interventionnisme de l'Etat pouvait s'expliquer par l'action unique des hommes et des femmes qui participent à son fonctionnement. Sur le marché de la réglementation, l'offre ferait donc la loi. Il y a bien évidemment du vrai dans ce constat ; décideurs politiques

et législateurs ont tout intérêt à imposer de nouvelles lois et de nouvelles contraintes, car un tel comportement est bien souvent l'unique moyen de justifier son statut – et son salaire – et le bien-fondé de sa nomination ou de son élection. En économie, l'école des choix publics, *Public Choice*, n'a eu de cesse de démontrer cette réalité. Dans une démocratie représentative, l'efficacité des acteurs politiques s'évalue à l'aune de la quantité de lois produites. Mécaniquement, la sphère publique enflé et s'insinue dans chaque interstice d'un espace autrement considéré comme privé. L'Etat démocratique serait un Leviathan par nature.

Pour autant, fustiger l'attitude des décideurs politiques, blâmer les législateurs ou plus largement les défaillances intrinsèques du système démocratique ne peut satisfaire celui qui s'interroge honnêtement sur les raisons de l'omniprésence de l'Etat. En effet, un tel jugement repose sur deux hypothèses quelque peu héroïques : les hommes politiques seraient

actifs et prévenants à l'égard des citoyens, et ces derniers seraient quant à eux apathiques, acceptant silencieusement et à contrecœur l'extension des prérogatives de l'Etat.

Les décideurs et législateurs seraient toujours actifs, et même proactifs ? L'économie, et particulièrement le *Public Choice*, révèle une réalité tout autre : les acteurs politiques, au sens large, qu'ils soient élus ou non, s'apparentent davantage à des marionnettes, des agents passifs qui répondent à ce qu'ils pensent être les attentes des citoyens. Comment ne pas voir l'influence des sondages ou des « buzz » médiatiques dans les revirements, volte-face et autres rétropédalages qui jalonnent les mandats de nos gouvernements successifs ? L'action politique serait alors le résultat d'une demande d'intervention émanant de la société – ou de certains groupes plus visibles et audibles que les autres – et non un phénomène spontané. Contrairement à la maxime bien connue de Jean-Baptiste Say, dans le domaine politique, c'est la demande qui crée l'offre.

Les citoyens subiraient paisiblement des lois qui leur déplaisent ? Il n'en est rien. Les citoyens s'expriment régulièrement, parfois violemment, et savent se rebeller lorsqu'ils n'apprécient pas les réformes mises en œuvre. Si les lois et les normes se multiplient, si elles deviennent un carcan insupportable, si encore la main de l'Etat s'étend pour toucher chaque aspect de la vie des citoyens, c'est toujours avec le consentement de ces derniers. Mieux encore, comme le rappelle l'épisode des « gilets jaunes », lorsqu'ils se révoltent contre l'interventionnisme de l'Etat, c'est bien souvent pour réclamer encore davantage de lois et de règles ! Dans le processus d'inflation réglementaire, les citoyens ne sont pas innocents, et se focaliser sur le comportement des décideurs tend à indûment les dédouaner.

Ainsi, la servitude volontaire n'a pas disparu ; bien au contraire, elle s'est aggravée à travers une demande permanente de règles et de lois, un désir toujours plus vif d'interventionnisme et d'élargissement des prérogatives de l'Etat ; une servitude volontaire au carré. Quel que soit notre camp politique, et au-delà de nos conceptions mêmes du pouvoir, nous serions tous enclins à réclamer toujours davantage de la part de cette entité dont nous aimons tant nous plaindre et nous défier. Telle est l'hypothèse de mon propos. Et j'aimerais la défendre en détaillant la mécanique qui pourrait sous-tendre cette improbable demande d'asservissement.

Le désir d'interventionnisme – désir qui restera à jamais déçu – a une triple racine, ou plutôt, trois sources possibles selon la profondeur à laquelle on voudrait l'étudier : une source socio-économique, de surface, sous laquelle apparaît une source philosophico-logique et plus bas encore, la source des sources, le fondement ultime : une racine psychanalytique de l'Etat et du pouvoir.

Autant dévoiler dès à présent l'articulation de ces trois sources : nos sociétés actuelles sont considérées comme trop risquées, trop incertaines, trop rapides, et cela favorise l'émergence d'une demande de régulation, d'un cadre législatif et juridique, qui rendrait les évolutions sociales et économiques parfaitement adaptées et profitables à l'ensemble des citoyens. Mais cette attente d'un Etat à même de sécuriser nos vies sans pour autant empiéter sur la liberté de chacun est inévitablement déçue, car sécurité et liberté sont deux valeurs inconciliables, dont la cohabitation nécessite inévitablement un affaiblissement de l'une, de l'autre ou des deux. Face à la déception qui naît de l'impossible conciliation d'aspirations contradictoires, les citoyens préfèrent y voir une défaillance des individus eux-mêmes, une défaillance purement humaine qu'une entité plus grande et plus parfaite saura dépasser. Ainsi, l'Etat devient cet être mythique, cette fiction supposée à même de réconcilier l'inconciliable ; de délimiter clairement l'étendue de valeurs incommensurables. Un mythe qui symbolise la promesse d'une société parfaite dont l'avènement requiert obéissance et soumission.

Pour détailler ce curieux processus, je me reposerai principalement sur trois auteurs que les contempteurs de l'Etat n'invoquent que trop rarement : dans l'ordre d'apparence, Zygmunt Bauman, Isaiah Berlin et Marcel Gauchet. Trois penseurs que les défenseurs de l'individu et de la sphère privée dénigrent trop souvent au motif qu'ils ne seraient pas suffi-

samment libéraux. Pourtant, s'il est vrai qu'ils ne peuvent être considérés comme des libéraux ou d'ardents protecteurs des libertés individuelles – loin de là pour deux d'entre eux – leurs propos sont riches d'enseignements et devraient être pris au sérieux par quiconque désire comprendre l'esprit de servitude qui est le nôtre au XXI^e siècle.

Cause socio-économique : une société trop « fluide »

Selon les termes de Bauman, nos sociétés seraient de plus en plus « fluides » : l'évolution des technologies de télécommunication ainsi que le développement des moyens de transport auraient facilité les interactions humaines au point de faire sauter les frontières économiques, géographiques et sociales. Sans partager le pessimisme de Bauman à l'égard de ces mutations, je ne peux que noter qu'elles véhiculent un sentiment de crainte, ou plus précisément d'insécurité.

La globalisation économique s'est traduite par une interdépendance sans précédent des économies, au point que la moindre crise immobilière ou boursière, dans le plus petit des pays, peut entraîner une dépression mondiale. Une bulle immobilière explose à Bangkok, la Chine est menacée. Une bulle à Détroit, et voilà le monde en crise, sous l'effet d'une contamination sur les marchés financiers et d'un endettement généralisé des Etats et des banques multinationales. Le marché boursier réagissant en temps réel, la moindre inquiétude peut engendrer une panique mondiale. Et puisque nos économies ouvertes accueillent les mêmes entreprises, proposent les mêmes services et offrent l'opportunité à chacun de placer son argent où bon lui semble, nos vies – au moins au niveau économique – se ressemblent tant est si bien que nous finissons par prendre les mêmes risques et à alimenter les mêmes bulles. Le cycle économique est devenu global et influence chacune de nos existences. De quoi inquiéter celui qui, n'ayant jamais eu de cours d'économie, croit qu'un marché doit être piloté pour fonctionner !

A cela s'ajoutent les formidables innovations technologiques dont les promesses s'accompagnent inévitablement de risques majeurs. Que l'on pense à la fission nucléaire – et bientôt la fusion ? – source inégalée d'énergie, mais potentiellement destructrice comme le rappelle les épisodes de Tchernobyl ou de Fukushima ; ou encore aux avancées médicales telles que le séquenceur d'ADN, CRISPR-Cas9, qui permet d'éditer le génome, ouvrant ainsi la porte à la guérison de maladies réputées incurables, mais aussi aux dérives d'un eugénisme s'imposant comme une nouvelle norme. Chaque découverte, chaque innovation fait émerger de nouveaux risques. Aussi, notre époque de progrès technique permanent, d'innovation continue, est nécessairement une époque marquée par le risque permanent. Fait aggravant, si ces risques ne sont pas mieux compris qu'auparavant, ils sont en revanche mieux connus par l'ensemble des citoyens grâce aux chaînes d'information continue et aux réseaux sociaux ; lesquels se développent et vivent d'informations anxieuses – informations souvent fausses ou largement exagérées au demeurant. Ainsi, dans des sociétés devenues interdépendantes, le moindre événement est amplifié, gonflé aux stéroïdes médiatiques, prenant l'aspect d'une catastrophe qui, s'ajoutant à l'infinité des autres faits divers présentés comme catastrophiques, crée une atmosphère permanente de fin du monde.

Des sociétés évoluant trop rapidement ; des évolutions non maîtrisées ; des technologies se développant uniquement pour elles-mêmes, sans n'avoir plus la moindre utilité pour des hommes devenus leurs esclaves. Des sociétés risquées, mais aussi dénuées de tout repère, littéralement déstabilisées, par l'effritement de ce qui était considéré autrefois comme les socles de nos civilisations : mutations profondes de la famille, démantèlement des entreprises, homogénéisation des cultures. Telles sont les causes – réelles ou non, cela n'a pas vraiment d'importance pour le moment – du sentiment d'angoisse qui légitime le recours à un Etat fort, seul à même de reprendre en main le destin de nations à la dérive, perdues dans l'océan de disruptions d'une économie mondialisée.

Parce qu'elles seraient trop « liquides », c'est-à-dire caractérisées par l'impermanence des événements et des relations, née d'un individualisme poussé à son paroxysme, nos sociétés seraient en manque de sécurité.

Or, dans l'esprit de la plupart des citoyens, sécurité rime avec Etat.

Cause philosophico-logique : l'illusion d'un monisme des valeurs

Pourquoi faudrait-il encore ajouter une cause à celle précédemment énoncée ? La demande de protection ne suffit-elle pas à expliquer l'extension du rôle de l'Etat ? Sans doute aurait-elle suffi si les populations se contentaient d'un surcroît de sécurité qui s'accompagne inévitablement d'une restriction des libertés. Mais les choses ne se passent pas ainsi. Tout le paradoxe tient à ce que les citoyens plébiscitent un individualisme absolu – c'est-à-dire une liberté individuelle totale –, mais exigent dans le même mouvement une sécurité tout aussi absolue, et cela, au nom de la liberté !

Dans l'esprit des citoyens, il s'agit de fournir davantage de sécurité sans jamais réduire les libertés. Le risque inhérent, et bien souvent proportionnel, à l'innovation doit s'effacer tout en conservant l'innovation intacte. Ainsi, le citoyen est moins averse au risque qu'à la frustration : c'est toujours au nom de la liberté, d'une plus grande souveraineté, qu'il réclame davantage de sécurité sans même s'apercevoir que l'extension de l'une se fait au détriment de l'autre. Malheureusement, cette attitude ne manque pas d'illustrations ; il y a ceux qui réclament le droit à conserver leur emploi dans un secteur concurrencé par un pays en développement tout en revendiquant le droit d'acheter des produits étrangers moins chers ! Ceux encore qui louent notre sécurité sociale, mais manifestent contre la fiscalité qui limite leur liberté de choisir leur assurance !

Au fond, nous souffrons tous de ce que Isaiah Berlin nomme un « monisme » devenu une pensée magique : lorsque deux valeurs sont inconciliables, immensurables, nous attendons de l'Etat qu'il dépasse cette aporie. Ainsi, parmi les partisans de la théorie du genre – qui prétend que le sexe et le genre sont des notions culturellement construites – certains revendiquent la liberté de choisir leur identité sexuelle. Jusque-là, rien à dire. Sauf que, cette identité étant par définition inaccessible à l'observateur extérieur – comment savoir que l'homme qui me fait face a choisi d'être une femme ou d'être non binaire, voire fluide ? – ils réclament encore la sécurité de la reconnaissance de cette identité invisible : comme s'il était possible d'ancrer une identité tout en la laissant libre de changer...

Mais l'illustration la plus éloquent m'est apparue au cours d'un de ces samedis qui se voulaient le point de convergence des « gilets jaunes », des syndicats et des « manifestants pour le climat ». Symbole de leur unité, les revendicatifs de tous bords scandaient à l'unisson un slogan bien étrange : « fin du monde, fin du mois, même coupable, même combat ! » Comment peut-on beugler une telle absurdité ? Dans leur bouche, la « fin du monde » dénonçait le réchauffement climatique et la nécessité d'une décroissance économique pour réduire le rythme de destruction des ressources naturelles. Décroissance donc. Mais « fin du mois » résonne comme la revendication de revenus plus élevés, destinés c'est évident, à davantage de consommation. Croissance donc. Comment peut-on désirer de la décroissance et de la croissance dans un même mouvement ?

Ce refus de l'incommensurabilité de valeurs considérées comme absolues tend à créer des frustrations : liberté et égalité finissent toujours par se heurter, tout comme la liberté de s'affirmer et celle de maintenir le statu quo ou la liberté d'agir et la liberté de ne pas subir l'interférence des autres. De même, liberté et sécurité se confrontent inévitablement, tout comme progrès et sécurité.

Il est d'ailleurs remarquable que la majorité des intellectuels français – de gauche donc – qui découvrent cette aporie se lancent dans une entreprise de réactualisation et de réhabilitation des Anti-Lumières (lorsqu'ils ne se sombrent pas simplement dans la dépression et la haine d'un monde considéré comme décadent). C'est que, parmi les Anti-Lumières, on retrouve des critiques très vives de l'universalisme qui annonce la défaillance du monisme au nom de différences culturelles, historiques ou géographiques. (A cet égard, il faut relire Herder.) Déçus de l'incompatibilité et de l'incommensurabilité des valeurs, nos intellectuels refusent la modernité en bloc, et même la totalité du message des Lumières, se

revendiquant alors réactionnaires pour sombrer dans le rêve d'un passé fantasmé, où sécurité et liberté pouvaient simultanément atteindre leur paroxysme, retour à la rétrotopia de Bauman.

La liberté actuelle s'accompagne inévitablement de certaines désillusions : insécurité culturelle, perte de référentiels moraux ou politiques communs, insécurité économique pour ne citer que les principaux. La liberté est à ce prix. Accepter cela, c'est avoir l'esprit entrepreneurial, c'est être réaliste aussi, ou plutôt tragique. Le monde n'est pas un ordre parfait et il n'y a aucune raison que des valeurs – morales et donc créées par l'homme – soient parfaitement conciliables dans la réalité. Pourtant, cette sage réaction n'est pas la plus commune. La plupart du temps, les citoyens ressentent cette vérité comme la preuve d'une décadence humaine, d'une défaillance de la liberté et de l'autonomie individuelles. En conséquence, ils préfèrent se tourner vers une entité supérieure, qu'ils estiment à même de résoudre ce qui ne peut l'être. Une forme de déresponsabilisation volontaire se fait jour, qui fait primer le représentant d'un illusoire intérêt collectif sur la liberté individuelle.

Les citoyens semblent se dire que si les valeurs de liberté et de sécurité semblent incompatibles, c'est en raison de l'échelle individuelle à laquelle elles sont observées. A l'échelon supérieur, les choses seront différentes. Autrement dit, les citoyens n'abandonnent pas l'approche nirvana d'un monde parfait – de sécurité, de liberté, d'égalité absolues –, mais la transfère à une entité à laquelle ils ont attribué cette capacité illusoire de concilier l'inconciliable. Parce qu'ils croient en l'existence d'un système cohérent, parfait, idéal, mais perçoivent aussi qu'un tel système est inapplicable, ils s'en remettent à un être supérieur dont ils ont décrété le pouvoir de faire plier la réalité.

Cause psychanalytique : l'Etat comme image du père

La question est alors de savoir pourquoi, de toutes les fictions possibles, c'est à l'Etat qu'ils s'en remettent. La réponse nous vient de Marcel Gauchet cette fois : dans des sociétés « désenchantées », c'est-à-dire sortie de la religion en ayant accepté et consacré l'autonomie et la raison individuelles comme uniques fondements des règles juridiques et politiques, les citoyens n'ont pas perdu le besoin de croire. Ce dernier demeure, tapi dans nos esprits, mais ne peut plus s'exprimer à travers les religions traditionnelles. Nous ne savons plus croire dans les dieux des religions passées, mais nous conservons ce désir, ce besoin physiologique, de croire.

Or, qui mieux que l'Etat peut encore jouer le rôle du Père ? Qui, à part l'Etat, représente encore une forme de transcendance, en étant simultanément le garant d'une histoire commune, d'une culture, d'un sens du collectif, bref en demeurant le symbole d'une humanité – certes réduite à une population particulière –, d'un destin et d'un salut commun ? L'Etat reste la dernière personnification du Père, jusque dans la volonté presque irrationnelle de ses détracteurs de le détruire. Voici la dernière entité réputée toute puissante, détentrice de toutes les caractéristiques humaines poussées à leur dernière extrémité ; n'est-ce pas ce que Feuerbach nomme « Dieu » dans son *Essence du christianisme* ? Et n'est-ce pas l'expression idéale du *Contrat social* par lequel émerge et se légitime l'Etat chez Rousseau ?

Et comment le nier ? L'Etat est bel et bien l'assureur en dernier ressort, le garant de la protection de tous. C'est l'Etat qui nous assure contre la maladie, contre les accidents, nous protège en cas de guerre ou de menaces, organise notre retraite, et à en charge la maîtrise de tous les risques. Mieux encore, là où il devait maîtriser les risques, il a lentement assumé la charge de les prévenir puis de les annihiler. Voilà ce qu'on attend de l'Etat protecteur : une sécurité totale, jumelée à une liberté individuelle et une égalité entre tous. Cette cause pratique – qui naît des prérogatives de nos Etats providence – expliquerait alors le désir d'interventionnisme : tout donner à l'Etat pour qu'il puisse mieux nous protéger. A cela s'ajoute une cause politique, qui tient à la main mise de l'Etat sur l'éducation : ce faisant, le pouvoir politique contrôle le récit historique et interdit aux citoyens de même imaginer la possibilité d'une autre société,

d'une organisation plus libre et tout aussi sécuritaire, sans la présence d'un pouvoir central.

L'Etat est justement le Père parce qu'il incarne l'Histoire, les Valeurs, et en un mot le sens qui semble manquer aux citoyens lorsqu'ils réalisent l'imperfection du monde. Pour s'en convaincre, il suffit de se remémorer les campagnes des dernières élections présidentielles : au-delà de leurs différences, tous les candidats s'accordaient sur le caractère transcendant de l'Etat, sur son essence mythique. Ainsi, les tracts de M. Mélenchon expliquaient comment le candidat allait « Changer leur vie », tandis que M. Hamon expliquait que la politique était avant tout une utopie, et le vainqueur, autoproclamé Jupiter, précisait que la rencontre entre un peuple et un président était avant tout « mystique ». Souvenons-nous que les hommes et femmes politiques agissent d'abord selon les attentes des électeurs, ce qui implique que leur « mystique » est avant tout la nôtre.

Mais une question subsiste : que l'Etat soit la dernière image du Père, soit ; mais pourquoi voulons-nous élargir l'étendue de ses fonctions ? C'est que les Etats s'affaiblissent sous les assauts de la globalisation. Au cours des dernières décennies, ils sont perdus une grande partie de leur souveraineté ; l'ouverture des frontières met à mal leur souveraineté géographique, comme en témoigne l'hystérie sur la vague migratoire en Europe ; l'interconnexion des marchés financiers et l'interdépendance des économies ont détruit la souveraineté économique des Etats, si bien qu'aucun Etat ne peut plus mener de politique économique nationale, ni même choisir la façon dont gérer sa dette qui n'a plus de souveraine que le nom ; et même sur le plan culturel, l'Etat n'est plus souverain, car les modes de vie et de penser s'homogénéisent et se heurtent au modèle traditionnel, par l'intermédiaire d'une standardisation des modes de consommation et d'une uniformisation des modes de communication.

Ainsi, le père est en danger et face à ces menaces qui mettent en péril son existence même, les citoyens sont prêts à tout pour le protéger. Or, la vitalité de l'Etat se matérialise par son action, par son extension, phénomènes rendus possibles par la création de nouvelles lois, de nouvelles règles qui repoussent les limites de ses prérogatives. Ainsi s'explique l'esprit de servitude de notre temps. Pour protéger la dernière image du père, il nous faut lui livrer ce qu'il nous reste de liberté.

Face à ce constat amer, que pouvons-nous bien faire ? Il nous faut en premier lieu prendre l'Etat pour ce qu'il est, à savoir un mythe ancré dans un besoin de transcendance. Aussi, aucun argument relatif à son inefficacité, aucune critique économique ou scientifique, aucune attaque rationnelle ne saura convaincre les citoyens qu'une telle dérive réglementaire aboutit nécessairement soit au repli et à la guerre soit au totalitarisme. Face à la mystique de l'Etat, il nous réinventer un mythe libéral.

Pour conclure, je ne dirais pas qu'il faut abandonner le champ du combat rationnel, car toute critique d'un Etat omniprésent doit s'accompagner de preuves et de propositions alternatives. Mais il faut garder à l'esprit qu'une telle stratégie demeure insuffisante en l'absence d'une alternative au sens, à la transcendance, proposé par l'Etat. Voilà pourquoi je plaide pour une poétique du libéralisme. Pour convaincre, il nous faut réinventer un mythe libéral qui sache s'adresser aux émotions et aux passions autant qu'à la raison.

« La liberté d'expression et la pente glissante de la régulation administrative. »

par Daniel Tourre

La liberté d'expression est aujourd'hui en danger. Autrefois consensuelle sur une large partie du spectre politique, bien davantage que les libertés économiques par exemple, la liberté d'expression fait désormais



Daniel Tourre

partie des libertés les plus malmenées par le pouvoir politique. Il ne se passe pas désormais cinq ans sans qu'une nouvelle loi étiole ou amoindrisse des garanties légales, parfois vieilles d'un siècle, protégeant la liberté d'expression écrite ou orale.

Cette défiance contre la liberté d'expression n'est pas superficielle, elle est le fruit d'un mouvement de fond engagé depuis plusieurs décennies. Les ouvrages universitaires détaillant longuement les bases et les mesures à prendre pour « réguler » la liberté d'expression se multiplient donnant l'impression d'un quasi-consensus du monde intellectuel : pour lutter contre la haine ou pour donner la parole aux « dominés », la liberté d'expression doit être davantage encadrée. Dans le même temps, les défenseurs de la liberté d'expression se font rares. Alors que l'on peut facilement citer une dizaine d'auteurs majeurs défendant la liberté économique sur les dernières décennies, il est difficile de citer ne serait-ce qu'un ou deux grands ouvrages consacrés à la liberté d'expression aux XXe et XXIe siècles.

Traditionnellement la liberté d'expression est défendue par trois arguments principaux : la liberté d'expression comme partie intégrante du processus démocratique, la liberté d'expression comme moyen de rechercher la vérité et la liberté d'expression comme droit fondamental chaque être humain. Chacun de ces piliers est aujourd'hui attaqué.

Traditionnellement la liberté d'expression est défendue par trois arguments principaux : la liberté d'expression comme partie intégrante du processus démocratique, la liberté d'expression comme moyen de rechercher la vérité et la liberté d'expression comme droit fondamental chaque être humain. Chacun de ces piliers est aujourd'hui attaqué.

A) La démocratie.

« La langue des hommes n'est plus emprisonnée. Le joug de la force a été brisé : dès cet instant le peuple déchaîné exhale librement sa pensée. » Eschyle, Les Perses

Historiquement, c'est avec la démocratie qu'une première forme de liberté d'expression légalement protégée apparaît. Au IV siècle avant J.-C. émerge peu à peu à Athènes une idée qui a de l'avenir : la démocratie. Pour résoudre des conflits de dettes entre paysans et aristocrates, Athènes consent à octroyer des droits politiques de plus en plus importants aux paysans. Le pouvoir politique n'appartient plus à une aristocratie ou à un despote, légitimés par la religion ou la tradition, mais à une large assemblée de citoyens. Or si le citoyen dispose des pouvoirs d'un souverain, il doit disposer de ses prérogatives. Si le souverain ne peut être limité dans ce qu'il a à dire à ses conseillers, le citoyen pour exercer le pouvoir doit disposer de la même liberté. Comment interroger ou critiquer un général si les citoyens ne disposent pas d'une forme de liberté d'expression ?

De même le souverain doit pouvoir écouter ce qu'il souhaite pour prendre les meilleures décisions. Qu'il s'agisse d'un conseiller, de l'avis d'autres citoyens ou même d'un manipulateur, le citoyen pour gouverner doit avoir accès à tous les discours lui permettant de comprendre le monde qui l'entoure. Si les conseillers d'un roi avaient le droit de choisir les discours que le roi pouvait entendre, alors ce seraient les conseillers qui auraient le pouvoir, pas le roi.

Athènes, en inventant la démocratie, est obligée d'inventer une protection légale de la liberté d'expression. Cette parole libre est d'ailleurs bien identifiée comme l'une des caractéristiques majeures du régime en place. Avec l'Isègoria -de iso (égalité) et agoraomai (parler devant une assemblée), l'égalité de parole dans le débat public donc- chaque citoyen pouvait se lever et prendre la parole devant l'assemblée, l'Ecclésiastion. Et le citoyen grec était bavard : il pouvait y avoir entre 200 et 300 discours à chaque session de l'assemblée, limités par le Clepsydre, la fameuse horloge à eau.

Les Athéniens se flattent ainsi d'être « le peuple pouvant s'exprimer librement », comme principe démocratique par excellence, bien avant de citer le droit de vote par exemple.

La dernière fonction de la liberté d'expression en démocratie est plus indirecte. Débattre librement n'a pas seulement un intérêt pour la prise de décision et l'émergence de la meilleure solution pour la Cité.

L'intérêt de débattre librement réside également dans le fait de débattre en lui-même. Le débat forge la citoyenneté et prépare l'acceptation de la décision commune, même pour l'avis en minorité. En démocratie, on ne peut exiger d'un citoyen qu'il obéisse à une loi s'il n'a pas pu auparavant exprimer son désaccord avec cette loi. Le débat ouvert à tous participe à la légitimation ensuite de l'obéissance par tous à la loi.

L'argument démocratique, même s'il ne touche qu'un périmètre réduit (les idées politiques et de gouvernance de la cité) reste l'un des arguments les plus efficaces en faveur de la liberté d'expression. Il est encore aujourd'hui fréquemment cité par la Cour européenne des droits de l'homme pour justifier par exemple un arrêt favorable à la liberté.

« *La censure a perdu tous ceux qui ont voulu s'en servir, parce qu'elle rend le gouvernement représentatif impossible.* » Chateaubriand - Discours 5 juillet 1824

B) La recherche de la vérité.

Le deuxième argument porte sur la recherche de la vérité. Chercher la vérité est un travail collectif qui nécessite l'expression libre des idées. Sans la liberté d'expression, il est impossible de diffuser des idées vraies ou de critiquer des idées fausses. Plus modestement, il est impossible d'exposer à la critique des idées partiellement vraies. Le travail de raisonnement collectif et contradictoire pour tendre vers la vérité ne peut pas avoir lieu.

La défense la plus efficace de la liberté d'expression comme moyen de chercher la vérité vient du grand classique *De la liberté* de John Stuart Mill

« *Premièrement, il se peut que l'opinion qu'on cherche à supprimer soit vraie: ceux qui désirent la supprimer en contestent naturellement la vérité, mais ils ne sont pas infallibles. Il n'est pas en leur pouvoir de trancher la question pour l'humanité entière, ni de retirer à d'autres qu'eux les moyens de juger. Refuser d'entendre une opinion sous prétexte qu'ils sont sûrs de sa fausseté, c'est présumer que leur certitude est la certitude absolue. Étouffer une discussion, c'est s'arroger l'infaillibilité. Cet argument commun suffira à la condamnation de ce procédé, car tout commun qu'il soit, il n'en est pas plus mauvais.* » John Stuart Mill – 1859

Cette défense classique de la liberté est aujourd'hui attaquée frontalement par le postmodernisme. De valeur cardinale, la recherche de la vérité devient une forme illégitime de domination. La vérité elle-même n'est d'ailleurs plus qu'une illusion, une prétention arrogante du siècle des Lumières qu'il s'agit de déconstruire. La méthode scientifique n'est elle-même qu'une façon parmi d'autres d'accéder à la connaissance. Le travail d'un anthropologue pour expliquer le peuplement de l'Amérique par le détroit de Béring ou la légende d'un sorcier amérindien expliquant ce même peuplement par une divinité sont deux savoirs équivalents que seule la prétention scientifique distingue pour asseoir un pouvoir.

« *D'abord, la mise en parallèle de la science avec le savoir non scientifique (narratif) fait comprendre, du moins sentir, que l'existence de la première n'a pas plus de nécessité que celle du second, et pas moins.*

L'un et l'autre sont formés d'ensembles d'énoncés ; ceux-ci ont des « coups » portés par des joueurs dans le cadre de règles générales ; ces règles sont spécifiques à chaque savoir, et les « coups » jugés bons ici et là ne peuvent être de même sorte, sauf par accident. » François Lyotard - La condition postmoderne

La liberté d'expression dans ce contexte devient sans objet : si la recherche de la vérité n'est qu'une forme de domination ou une illusion, alors l'argument de la liberté d'expression pour rechercher la vérité devient nul et non avenu. Il s'agit plutôt d'arbitrer entre le plaisir d'exprimer une idée et la souffrance que cette liberté d'expression peut générer. Or de nombreuses expressions engendrent de la souffrance : de la pornographie rabaisant les femmes à une histoire valorisant des auteurs « dominants » (blancs, mâles, etc.), des micro agressions oppressant des minorités sont identifiées dans chaque expression et doivent être éradiquées par la limitation de la liberté d'expression.

Cette position est aujourd'hui défendue par une masse impressionnante de littérature universitaire dont l'effet, d'abord uniquement visible sur des campus américains, envahit désormais l'espace public entier.

À la sortie de la guerre, traumatisée par la montée du nazisme, l'Europe en particulier s'est dotée d'un arsenal législatif contre les discours de haine de plus en plus large et répressif. Il y a maintenant un consensus au travers d'une large part du spectre politique selon lequel la haine provoque la violence, les discours haineux doivent donc être limités.

En France par exemple, la grande loi sur la liberté de la presse de 1881 est modifiée pratiquement tous les trois ans, toujours vers plus de répression. Le périmètre des discours de haine à réprimer porte sur des phobies de plus en plus nombreuses, les peines envisagées pour ces délits sont de plus en plus lourdes et les délais de prescription de plus en plus longs.

Ces lois anti-haines ne font pas non plus l'objet d'évaluations. En dehors de leur aspect liberticide, elles ne tiennent pas les promesses à l'origine de leur conception : ni le racisme, ni la haine ne diminuent dans notre société. A contrario, la répression de la liberté d'expression a un double effet : donner aux racistes la casquette populaire de subversifs et empêcher de répondre sur le fond à leurs propos.

Cet échec de la répression des discours de haine n'est d'ailleurs pas nouveau. La République de Weimar a réprimé sévèrement l'expression politique des Nazis (prison, confiscation...). Ces derniers s'en sont largement servis comme tremplin pour leur propagande. Ainsi, lorsqu'en 1925 Adolf Hitler a été interdit de s'exprimer en public par les autorités bavaroises, les Nazis ont produit un portrait d'Hitler, avec la légende « *Parmi les deux milliards de personnes, il est le seul à ne pas être autorisé à parler en Allemagne* ». L'utilisation par les Nazis pour leur montée en popularité de leur victimisation est aujourd'hui pratiquement occultée. C'est pourtant bien la répression qui a échoué pour contenir ces discours de haine, et non la liberté d'expression.

La guerre légale contre la haine est devenue une guerre perpétuelle, sans objectifs connus ni évaluation, sans victoire possible ni résultats. Elle est d'abord une guerre perpétuelle contre la liberté.

C) La liberté d'expression comme droit fondamental.

Aux deux justifications utilitaristes précédentes -la liberté d'expression est utile à la démocratie et à la recherche de vérité-, les libéraux ajoutent en général une troisième justification d'ordre déontologique.

On ne peut priver un être humain de la liberté d'exprimer sa pensée sans s'attaquer à sa nature même. Un être humain étant un être de pensée et de langage, interdire par la force son expression libre ou l'écouter de l'expression d'un autre est un mépris fondamental pour sa personnalité et pour sa possibilité de chercher le bonheur ou la vertu.

Ici peu importe que la liberté d'expression ne serve ni la démocratie, ni la vérité. Si Monsieur Martin trouve le bonheur en lisant son horoscope écrit par Madame Dupont, nul n'a le droit d'entraver l'expression de Madame Dupont ou la lecture par Monsieur Martin, quand bien même l'horoscope est une activité stérile socialement ou illusoire pour le développement personnel de Monsieur Martin.

L'argument de la liberté d'expression comme droit fondamental est puissant comme socle mais ne permet hélas pas de définir les limites nécessaires. Ainsi, si un djihadiste explique que son développement per-

sonnel passe par la publication de plans pour fabriquer des bombes atomiques artisanales ou si le pédophile explique qu'il a un droit fondamental à exprimer les méthodes pour kidnapper des fillettes à la sortie des écoles, même sans inciter à le faire, leur expression entre en conflit avec la sécurité des autres personnes.

De même, avec l'énoncé de ce principe seul, un mafioso peut expliquer que l'expression d'une menace ou d'un chantage, sans violence physique, n'est que l'exercice d'un droit fondamental pour l'être de langage qu'il est, ses interlocuteurs n'avaient qu'à pas le prendre au sérieux.

Les libéraux acceptent ainsi en général les limitations légales à la liberté d'expression, en particulier les atteintes aux droits des personnes (menace, chantage, diffamation), des limites liées aux fonctions de l'interlocuteur (secret médical, secret défense, secret du juge) et des limites liées à l'intérêt public (provocation au crime). Ils sont en revanche hostiles pour limiter la liberté d'expression face à d'autres valeurs abstraites (dignité, intérêt sociétal, vérité historique, etc..) sur un discours sans victime précise identifiée.

Ne disposant pas d'un principe univoque et simple permettant de déclarer un discours licite ou un discours illicite, la jurisprudence a pris une importance considérable dans l'établissement des concepts permettant de juger de la légalité d'un discours. Et c'est dans les tribunaux des grandes démocraties libérales, davantage que dans ses universités, qu'ont progressivement émergé les principes qui servent aujourd'hui de trame à la légalité d'un discours. Est-ce le contenu de l'expression qui doit être jugé ? Ou ses effets ? Ou l'intention de l'auteur ? Ou le contexte dans lequel elle a pris place ? La jurisprudence devient essentielle dans la réflexion autour de la liberté d'expression.

Même sous le très réputé premier amendement de la Constitution des États-Unis, l'Amérique a connu des périodes plus ou moins libérales en matière de liberté d'expression. La période actuelle, très libérale, est le fruit d'une évolution dans la jurisprudence au début du XXe siècle.

« Le Congrès ne pourra faire aucune loi ayant pour objet l'établissement d'une religion ou interdisant son libre exercice, de limiter la liberté de parole ou de presse, ou le droit des citoyens de s'assembler pacifiquement et d'adresser des pétitions au gouvernement pour qu'il mette fin aux abus ». Premier Amendement des États-Unis d'Amérique

D) La défaillance de l'État censeur.

« Pourvu que je ne parle en mes écrits ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de l'opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tienne à quelque chose, je puis tout imprimer librement, sous l'inspection de deux ou trois censeurs. » Beaumarchais – Le Mariage de Figaro (dans la bouche de Figaro)

Mais au-delà des plaidoiries s'appuyant sur ces grands principes, c'est peut-être dans les défaillances de l'État que l'on trouvera la défense la plus habile de la liberté d'expression. La longue litanie des censures d'une époque devenues vérités dans une autre devient finalement l'un des arguments principaux pour accorder une protection aussi large que possible à la liberté d'expression. L'État, dans ce domaine comme dans d'autres, est trop défaillant pour servir les bonnes intentions affichées par les censeurs d'un jour.

Et quand bien même des idées seraient nocives pour l'individu ou la société, quand bien même des informations seraient volontairement fausses et manipulatoires, il n'existe pas de Dieu, hors de la société et de la politique, capable de les identifier et de les prohiber sans biais, sans erreur, sans arrière-pensée et sans effets contreproductifs. Il n'existe que des femmes et hommes politiques, des juges, des groupes de pression ou des entreprises commerciales, souvent animés par des intérêts partisans, des intérêts particuliers, avec leurs limites bien humaines.

Les limitations de la liberté d'expression sont souvent instrumentalisées par le pouvoir en place pour se protéger. La lutte contre les fake news peut permettre à un dictateur d'embastiller ses opposants. Le flou

d'une lutte contre la haine peut permettre d'intimider les intervenants à des débats parfaitement légitimes sur l'immigration ou la religion. La lutte contre le négationnisme ouvre un dangereux précédent d'une histoire officielle limitant le travail des historiens. Des lois trop restrictives sur la diffamation des personnes publiques empêchent des révélations d'utilité publique d'être connues des électeurs...

Ici, comme ailleurs, une prudence tout libérale contre le pouvoir politique ou administratif s'impose. Quelles que soient les bonnes intentions affichées, la liberté doit être aussi large que possible, même si peuvent apparaître des conséquences désagréables de l'usage d'une liberté. Pour la liberté d'expression comme dans de nombreux autres domaines, la liberté est l'école du discernement et de la responsabilité.

« La censure, quelle qu'elle soit, me paraît une monstruosité, une pire chose que l'homicide. L'attentat contre la pensée est un crime de lèse-âme. » Gustave Flaubert, Correspondance à Louise Colet.

Liberté d'expression comme processus démocratique, liberté d'expression comme instrument pour rechercher la vérité, liberté d'expression comme droit fondamental de chaque personne... La liberté d'expression est mère de toutes les autres libertés : sans elle, aucune défense des autres libertés n'est possible. L'affaiblissement constant de la liberté d'expression est une mauvaise nouvelle pour toutes les autres libertés, il est plus que temps de prendre la mesure des menaces qui pèsent sur elle.

Comptes rendus des conférences du 9^{ème} Weekend de la Liberté du 21 au 23 septembre 2018 / dernière partie

« Considérations sur la nature et les causes de la richesse des nations »

« L'innovation et la création parmi les causes de la Richesse des Nations. »

par H16

Abordons tout d'abord quelques exemples, du passé

Je vais m'attarder sur l'imprimerie : Les caractères mobiles étaient utilisés en Chine plusieurs centaines d'années avant Gutenberg, mais faits en bois, pour des exemplaires rares destinés à une élite.

Gutenberg utilise le métal, c'est-à-dire un mélange de plomb, d'antimoine et d'étain, facile à façonner. Il formule une encre épaisse utilisable sous



H16

pression et invente la presse permettant d'imprimer les textes en grandes quantités.

L'impact de cette multiplication de la production et donc de la diffusion des documents écrits fut énorme. On passa du XVe siècle d'un nombre très réduit d'exemplaires, à 20 millions de livres dans les 50 ans qui ont

suivi cette innovation, pour une population européenne de 20 millions d'habitants, pour passer au XVIIIe siècle, à 1 milliard.

On est passé d'un objet de luxe à un produit de consommation courante. C'est l'exemple d'une innovation qui crée une richesse en abaissant le prix de revient, rendant le produit abordable et diffusant la culture à la population. On estime que l'imprimerie a permis la Renaissance, la révolution scientifique puis la révolution industrielle.

On constate donc que chaque innovation accélère le processus d'innovation lui-même.

De nos jours on peut dire que les techniques d'imprimerie sont des précurseurs de techniques informatiques. La technique du clavier utilisé dans la composition des textes informatisés dérive de l'imprimerie. Internet et le HTML issu du SGML venant du script utilisé par IBM pour imprimer de grandes séries.

Résultat : le plus gros tirage actuel, celui du catalogue IKEA est de 100 millions d'exemplaires.

Une autre invention capitale est l'aviation :

On pense à Icare, à Vinci, à Ader. En fait, l'élément déclencheur a été l'invention du cheval-vapeur, seul capable de faire voler un véhicule assez lourd. Cette invention, devenue banale, a bouleversé le commerce, le fret, la zone des aéroports qui développent des zones commerciales et industrielles énormes, sources de richesse régionale. L'aviation, c'est 62 millions d'emploi dans le monde et 2 700 milliards \$ de PIB.

Si l'on prend l'Afrique, encore peu développée, c'est 6,8 millions d'emploi, et 7,25 milliards de PIB. Dans 20 ans on pense que le nombre de personnes employées sera de 99 millions, et que le PIB généré par l'aviation sera de 5 900 milliards \$.

Passons à l'ordinateur :

Il a eu de nombreux précurseurs : le boulier, les abaques, la Pascaline, première machine mécanique, Charles Babbage combine la Pascaline et les cartes perforées des métiers de Jacquard pour obtenir la première machine à calculer programmable. Puis la partie mécanique est remplacée par une partie électrique puis électronique. Ces appareils vont être utilisés par Alan Turing pour décrypter des messages.

L'électronique a généré un gain de capacité et de taille. Puis le transistor et les circuits intégrés ont diminué une fois encore les coûts et le poids.

L'impact a été gigantesque : en 1940 il n'y avait pas d'ordinateur. Aujourd'hui 4,9 milliards de personnes ont un téléphone portable, 3,8 milliards ont accès à internet, il y a 1,8 milliards de sites web et 2,9 milliards de personnes fréquentent les réseaux sociaux. Celui qui maîtrise la production d'ordinateurs est le maître du monde, dit-on. Aujourd'hui, les 2 plus importants sont les USA et la Chine !

L'autre problème à résoudre était de faire en sorte que les ordinateurs puissent dialoguer ensemble. Il s'agit donc maintenant de technologies de l'information et non plus d'ordinateurs. Il a fallu définir des protocoles de dialogue valables où qu'on soit dans le monde.

Problème difficile, car chaque producteur avait son type de procédure. Entre 1970 et 1990 il y a eu une clarification de ces problèmes, par une sorte de sélection naturelle. Même processus que, par exemple, pour la logistique du fret : les dimensions des conteneurs de cargo ont été définies sur toute la planète sans l'aide d'une institution gouvernementale. Les affréteurs se sont mis d'accord dans un souci d'économie.

De même pour les fabricants de chargeurs de téléphones portables qui ont défini le chargeur USB avant que l'Union Européenne n'ait pu s'emparer du sujet. Pour le protocole inter-ordinateurs, alors qu'il en existait 5 dans le monde, un seul s'est imposé, car gratuit et ouvert. L'impact a été phénoménal : on peut maintenant voir la télévision, écouter la radio, etc.. Tous les éléments de liaison, dont les câbles, sont sous le même protocole. Ainsi Internet a démultiplié les services rendus par les ordinateurs. C'est la fameuse loi de Metcalfe qui pense que la valeur d'un réseau est proportionnelle au carré du nombre d'utilisateurs.. En 2015, l'internet

représente 6% du PIB des USA, et 20% de la croissance française des années 2004 à 2009 lui est liée.

En 2012, alors que le CA mondial de la construction est de 586 milliards, de la chimie 255, celui d'internet, télécoms, et informatique, est de 900 milliards. L'e-commerce représente en France 81 milliards € par an, aux USA 395 milliards \$. On estime que l'emploi dans le secteur informatique au sens large croitra jusqu'en 2020 de 22%

Il faut penser bien sûr à l'effet technologique mais également à l'effet culturel de ce réseau qui multiplie la création de richesse.

Sur ce graphique on voit la courbe des sites et des utilisateurs montrant un décollage lent au début, puis une explosion grâce à l'effet réseau.

Cette croissance est due à la combinaison de 2 innovations : ordinateurs + réseau

Autres éléments du graphique : les courbes des différentes phases associées aux impacts techniques (Google, Facebook...) C'est de la croissance exponentielle à l'état pur.

En fait pour comprendre le long terme, on peut s'inspirer de la courbe en S de l'autocatalyse des chimistes, où le catalyseur figure parmi les produits de la réaction qui fonctionne en chaîne. Au début, démarrage lent, puis accélération. S'il n'y a pas d'explosion, on arrive à saturation avec un plateau d'activité. Ceci s'observe dans les effets réseaux, avec la pénétration des ordinateurs sur le marché, des téléphones mobiles, de l'internet et tout ce qui est services de désintermédiation ou d'information.

Ainsi le nombre d'inventions produites suit plutôt une exponentielle dont, actuellement, on ne connaît pas le plafond, non plus que leur position actuelle sur la courbe.

Dans le cas de Facebook, il est possible qu'il soit proche du plafond. Pour d'autres applications, par exemple la blockchain, on ne sait pas.

Bitcoin :

Le protocole du bitcoin est ce qu'on appelle le consensus de Nakamoto . C'est un système décentralisé. A tout moment, le réseau des participants accepte l'historique global des mouvements qui ont eu lieu jusque-là. On sait qu'une somme est à un endroit à tel moment et qu'une seule personne peut la dépenser.

C'est un exemple de désintermédiation, car il n'y a plus de tiers de confiance pour garantir que l'argent a été déplacé, mais on sait où est l'argent grâce à la blockchain.

La gestion de l'information résout bien des problèmes, par exemple celui du bien rival : si je prends votre voiture, vous ne l'avez plus. Alors qu'en information on peut prendre une donnée sans déposséder son détenteur de celle-ci. C'est un bien non rival.

En termes de sécurité, le système blockchain est performant. Plus le temps passe, plus les éléments de la blockchain sont sécurisés, contrairement à un système classique qui, lorsqu'il grossit, voit se multiplier les bugs dus aux bricolages qu'il subit. Ici, pour annuler un block représentant des transactions qui a été conçu il y a un an, il faudrait dépenser une énergie de calcul hors de portée des capacités actuelles.

Ce consensus de Nakamoto est basé sur la résolution du problème des généraux byzantins. Ceux-ci assiègent une ville, mais ils ont peu de confiance les uns envers les autres. Pour agir, ils doivent envoyer des émissaires pour savoir s'ils vont attaquer. S'il y en a un ou deux qui attaquent seuls, la ville ne tombera pas. S'ils décident d'attaquer ensemble, la ville tombe mais ce sont des fourbes et ceux qui n'attaquent pas savent que la ville ne tombera pas. Mais leurs armées seront intactes, et les autres détruites, ce qui leur convient parfaitement.

Pour éviter cette situation Nakamoto imagine la blockchain. Ici les participants ont tout intérêt à mettre des ressources en œuvre en jouant franc jeu et pas l'inverse. Plus ils font l'inverse, plus ils perdent d'argent.

De même que la réduction des coûts d'intermédiation est substantielle, de même la suppression d'un tiers de confiance, ainsi que des opérations de comptabilité en partie double imaginée à la Renaissance, sont des économies énormes.

La blockchain enregistre les flux financiers dans le temps et vous garantit qu'une opération a eu lieu, non répudiable, du point A au point B. Les gens qui ont déplacé les fonds ne pourront pas nier qu'ils l'ont fait. Ces opérations sont datées. Cela permet d'enregistrer les changements de propriété. On pourrait ainsi imaginer des huissiers utilisant la blockchain pour valider des dates et des lieux.

Qui sont les acteurs de la blockchain ? Les développeurs, les mineurs, les échanges (traders), les participants, commerçants et consommateurs.

Les développeurs proposent les codes qui seront appliqués ou non par les acteurs, et qui sont la loi gérant la blockchain. Les mineurs sont ceux qui font tourner la chaîne suivant la loi, et qui investissent pour valider et sécuriser les opérations. Ils créent les nouveaux tokens, régulièrement mais en diminuant les montants. C'est eux qui émettent la monnaie initiale. Ils sont rémunérés pour ces services.

Les échanges font circuler la cryptomonnaie vers les monnaies Fiat, ou passer de crypto-monnaie à cryptomonnaie.

Les participants utilisent la cryptomonnaie pour leurs échanges.

La blockchain est déflationniste, puisque le nombre de tokens est limité, leur production diminue dans le temps et ils atteignent un statut de rareté, un peu comme l'or. Le plafonnement prévu en bitcoin est de l'ordre de 21 millions.

La blockchain est incassable, décentralisé. Si un gouvernement voulait stopper la blockchain, il ne pourrait pas car il aurait en face de nombreux acteurs, de divers pays, des développeurs de profils très divers.

La blockchain est incensurable, contrairement à une banque qui peut refuser une transaction, ou une institution comme Tracfin d'origine gouvernementale qui peut essayer des blocages. Il vous suffit d'avoir un accès internet et vous pouvez faire une transaction. Dès qu'une transaction est faite, elle est connue par un mineur, donc par tous les autres mineurs.

Cette blockchain a donc des applications dans la finance, mais aussi dans d'autres activités : authentification, immobilier, identité digitale, «smart contracts» dans lesquels on peut ajouter des conditions très particulières.

On peut faire du calcul distribué, réparti sur plusieurs unités centrales informatiques. Ceci permet par exemple, de travailler sur le repliement des protéines en recherche biologique ou pharmacologique.

Les applications dépendent de l'imagination des développeurs. Par ailleurs la blockchain peut aider à la liberté d'expression, chaque élément ne pouvant pas être censurable et restant illimité dans le temps. Un protocole a été écrit pour cet usage.

Quelques chiffres sur le bitcoin dans le monde :

17,2 millions ont été minés par plus de 10 mineurs majeurs, 400 millions de transactions, 48 millions de milliards de calcul à la seconde, 9800 nœuds qui transmettent les transactions et qui seraient impossibles à contrôler si un État ou un groupe d'États voulaient bloquer le système.

La valorisation des bitcoins, fluctuante, est en ce moment de 109 milliards \$.

Conclusion :

L'innovation et la création de richesse sont liées au plaisir et à la recherche du moindre effort. Chaque innovation bénéficie des innovations acquises précédemment, qu'on ne va pas chercher à réinventer. On va toujours plus loin. Les puces des ordinateurs que vous portez sur vous, ont été conçues par des ordinateurs. Aucun humain ne pourrait concevoir les circuits imprimés qui sont dans votre poche. On est ici dans la troisième génération : c'est un ordinateur qui a créé un ordinateur, qui a créé un ordinateur.

Cette recherche ininterrompue a permis l'émergence de toutes les civilisations humaines.

Incidentement, on imagine que c'est la bière qui a permis ceci. En effet l'agriculture a été la clé du développement, non pas seulement pour nourrir, mais pour produire de la bière ! Les premiers hommes n'ont pas cultivé le blé qui demande travail et attention, mais plutôt des végétaux

de base comme le houblon et l'orge donc le malt. Cette boisson festive a permis de créer des liens entre les différentes ethnies et à contribuer au développement des civilisations. En effet quand on considère les festins traditionnels organisés à travers le monde on y trouve toujours de la viande, certains types de céréales, mais pas le blé, et des alcools, dont la bière, facile à produire.

Je ne suis pas sûr qu'on puisse faire un lien entre bière et développement, entre bière et exploration de l'espace, mais il n'est pas absurde de lier la bière avec l'innovation par les liens qu'elle a facilités.

À LIRE :

Le numéro 6 du Journal des libertés est en ligne depuis le 21 Septembre et vous pouvez à présent également télécharger gratuitement une version pdf des différentes contributions dans un format des plus agréables. <https://journaldeslibertes.fr/>

Avant-propos

S'intéresser aux enjeux actuels sans tomber dans la pensée unique par Pierre Garelo

Les fondements

Théorie et pratique de la redistribution : une critique de Rawls et Piketty par Hannes Gissurarson

Anthony de Jasay et son univers par Hartmut Kliemt

Préface à l'ouvrage de Jasey : L'Etat par Pascal Salin

Le principe de subsidiarité peut-il réconcilier les libéraux avec la doctrine sociale de l'Eglise ? par Jean-Yves Naudet

La justice et la morale par Jean-Philippe Delsol

Échec des totalitarismes et précarité des démocraties – Soljenitsyne, Aragon, Zweig par Jean-Pierre Daviet et Pierre Grégory

Actualité

Retraites : les réformes pour la forme par Jacques Garelo

L'impasse de la fédéralisation de l'Union européenne par Gordon Kerr et Cavin O'Driscoll

Dossier Entreprise

L'entrepreneur : superman ou businessman ? par Jacques Garelo

Les entreprises face à la crise par François Facchini

La responsabilité sociale de l'entreprise : une nouvelle doxa toxique ? par Serge Schweitzer

La nature de l'entreprise par Pascal Salin

L'entreprise est devenue l'agent de l'État par Jean-Philippe Delsol

La convergence avec l'Allemagne, une exigence pour redresser la France par Alain Mathieu

De la nécessité d'introduire l'esprit d'entreprise dans les secteurs aujourd'hui publics par Pierre Garelo

Notes de lecture

Inégalités – Contrepartie de la croissance et du plein emploi de Bernard Zimmermann par Nicolas Lecaussin

Les vidéos des conférences sont disponibles sur notre chaîne Youtube : <https://www.youtube.com/channel/UC6vAszYwqQ3mOkk52dAxxgAA>
Merci de vous abonner c'est gratuit.

DETTES ET DÉFICITS : FAIRE PAYER LES AUTRES.

Le dernier budget équilibré date de 1974. Tous les politiciens au pouvoir depuis ont systématiquement, avec application, ténacité et persévérance, creusé le déficit public. Aucun n'a pu, ou voulu, contenir les dépenses publiques et encore moins les réduire. Le fait que le politicien se veuille de gauche ou de droite ne change rien. Le fait qu'il soit sympathique ou pas, qu'il tapote le cul des vaches ou pas ne change rien non plus.

Les politiciens ont toujours trouvé des responsables extérieurs à cette situation. Ils se sont toujours présentés comme protecteurs du peuple français face aux dangers d'un monde brutal et sans pitié. Or, la dette française et les déficits ne sont pas de la responsabilité des GAFAs, ni du capitalisme international, ni de la mondialisation TAFTA, CETA ou autres, ni de la finance internationale... La dette et les déficits publics ne sont pas imposés par des forces malveillantes extérieures. La responsabilité en incombe à l'incurie des politiciens qui se sont succédés à la tête du pays depuis des décennies.

Les Hommes de l'État se sont embourbés depuis des dizaines d'années dans une politique de « spoliation légale⁵ » qu'ils ont voulue. Elle a été initiée à la Libération, maintenue et régulièrement aggravée depuis. Cette politique délibérée, aussi injuste que délétère, est à l'origine des difficultés économiques et sociales du pays.

Toute à sa préoccupation de conserver le pouvoir, l'oligarchie, pour ne pas réveiller les payeurs actuels qui votent et pourraient l'éjecter, les a endormis par des promesses, des bobards et des distributions d'avantages aux uns aux dépens des autres et vice-versa. « *L'État, c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde.* » L'État (1848). Simultanément elle a reporté sur les générations futures la facture de sa politique.

La conséquence est que ce sont nos enfants et petits enfants qui paieront les dettes parce que les Hommes de l'État n'ont pas eu le courage d'assumer leurs actes. Ils ont augmenté les domaines d'intervention de l'État et augmenté les dépenses publiques. Certes ils ont augmenté massivement les prélèvements obligatoires (au point de les rendre «insupportables» ...mais toujours supportés!). Mais ils ne les ont pas augmentés autant qu'ils auraient dû pour équilibrer leurs dépenses inconsidérées. Ils ont choisi d'endetter la France.

Si, aujourd'hui, (7 octobre 11h28) un gouvernement voulait solder, ne serait-ce que la dette publique officielle, et demandait à chaque Français, quel que soit son âge, de rembourser 38369 €⁶ il aurait toutes les chances de mal finir. D'où une politique de fuite dans les déficits publics... et la dette. Cette fuite est aujourd'hui accélérée et «encouragée» par la politique des taux d'intérêts négatifs

Il est à noter que, dans ce dossier, épargner des souffrances à nos enfants et petits enfants n'est pas en ligne de compte puisque c'est volontairement que ce fardeau a été posé sur leurs épaules.

Les générations futures ne votent pas aujourd'hui donc s'il n'est pas possible d'acheter leurs voix. Il n'est pas non plus possible pour elles de sanctionner le gouvernement. Mais les Hommes de l'État peuvent acheter les voix de leur parents. Ils occultent le remboursement des dettes et ils leur vendent le fameux modèle social français. Ils présentent comme une «solidarité intergénérationnelle», incluant la garantie de bénéficier d'une protection sociale, ce qui n'est qu'un hold-up trans-générationnel. En vérité cette «spoliation légale « trans-générationnelle est l'assurance que nos enfants et petits enfants pourront continuer à voler légalement leurs enfants et petits enfants. En espérant ainsi obtenir, peut-être, une retraite de misère, et peut-être, être soignés en cas de maladie grave.

Bien sûr les Français risquent de se réveiller un jour ou l'autre. Il faut

donc détourner leur attention et les convaincre de faire confiance à des politiciens qui se sont toujours trompés et qui ont conduit la France dans l'impasse. Les politiciens leur proposent donc un projet extraordinaire et transcendant au bénéfice de ces fameuses générations futures. Cette cause parfaite est de combattre le dit «changement climatique anthropique apocalyptique», pour leur laisser une planète concentrationnaire mais, c'est promis, viable et propre.

La vérité importe peu. Ce qui importe c'est de faire peur. Pour cela il ne faut trouver au changement climatique que des effets négatifs, voire catastrophiques. Il faut surtout culpabiliser les payeurs-votants d'aujourd'hui, en leur faisant croire que les dits «effets négatifs» sont engendrés par leur égoïsme, mais seront supportés par leurs enfants en 2050. Un bon conditionnement pour enfoncer le clou et voilà des centaines de milliers de jeunes dans les rues pour «incarner» leur souffrance, et «concrétiser l'urgence climatique».

2050 c'est loin! Les politiciens actuels ne seront plus au pouvoir. Ils ne supporteront pas les conséquences de leurs décisions. Trop près aurait été vérifiable. L'avantage pour eux est que la futurologie algorithmique est invérifiable et présentée comme de la science.

En réalité nous sommes dans une terreur millénariste, dans l'irrationnel et l'émotionnel. Nous sommes en pleine pensée magique. Bref, pour nos enfants demain et pour le plus grand profit des politiciens d'aujourd'hui, oublions déficits et dettes, sauvons la planète en 2050! Aliénons notre liberté de choisir notre vie. Confions notre destin aux Hommes de l'État qui se sont toujours fourvoyés. Abandonnons tout jugement et tout bon sens. Laissons les dépenser des sommes folles, prises dans nos poches, pour prévenir d'un danger hypothétique. Cela s'appelle le «mal investissement», un gaspillage gigantesque qui accroît les problèmes économiques et sociaux. Nous sommes dans un cercle vicieux.

Les difficultés économiques, la souffrance morale, la perte de repères culturels, la dislocation sociale, le terrorisme islamique sont des faits bien réels en France aujourd'hui. Les régler, assainir la situation, repartir sur des bases solides aurait été plus judicieux. Ce n'est pas la voie qui a été choisie.

Les déficits et la dette ont encore de beaux jours devant eux. Gageons que l'effondrement qu'ils entraîneront est bien plus certain que la catastrophe climatique.

Venez écouter la conférence de François Ecalé.

Patrick de Casanove
Président du Cercle Frédéric Bastiat

« *Qu'il s'agisse, par exemple, de propriété : le principe est que ce que chacun a fait par son travail lui appartient, encore que ce travail ait été comparativement plus ou moins habile, persévérant, heureux, et par suite plus ou moins productif. Que si deux travailleurs veulent unir leurs forces, pour partager le produit suivant des proportions convenues, ou échanger entre eux leurs produits, ou si l'un veut faire à l'autre un prêt ou un don, qu'est-ce qu'a à faire la loi ? Rien, ce me semble, si ce n'est exiger l'exécution des conventions, empêcher ou punir le dol, la violence et la fraude. Cela veut-il dire qu'elle interdira les actes de dévouement et de générosité? Qui pourrait avoir une telle pensée? Mais ira-t-elle jusqu'à les ordonner ? Voilà précisément le point qui divise les économistes et les socialistes.* » Justice et fraternité (1848)

5 - <https://www.bastiat.net/citations/>

6 - <http://www.dettepublique.fr/>

Le Cercle Frédéric Bastiat

Serait honoré par votre participation au dîner débat qui aura lieu

Le samedi 30 novembre 2019 à 19h30

à l'hôtel Sourcéo, à Saint-Paul-Lès-Dax

Le dîner débat sera animé par

Monsieur François Ecalle

sur le thème

« 40 ANS DE DÉFICITS PUBLICS EN FRANCE »

PRIÈRE DE VOUS INSCRIRE DÈS QUE POSSIBLE EN UTILISANT LE BULLETIN RÉPONSE CI-JOINT

Les comptes consolidés des administrations publiques (État, collectivités locales, sécurité sociale et établissements publics administratifs) n'ont jamais été équilibrés au cours des 40 dernières années. En conséquence, la dette publique est passée de 21 % du PIB à la fin de 1979 à 98 % à la fin de 2018.

Le déficit public s'est creusé pendant les périodes de récession ou de faible croissance du PIB, sous l'effet d'une baisse mécanique des recettes et de mesures de relance de l'activité, et il n'a jamais été suffisamment réduit pendant les années où la conjoncture économique y était plus favorable.

Les dépenses publiques sont passées de 45 % du PIB en 1979 à 56 % en 2018. Cette hausse résulte principalement des prestations sociales, plus particulièrement des retraites et des dépenses d'assurance maladie. Le taux de croissance des dépenses publiques a diminué dans les dix dernières années mais moins fortement que le taux de croissance du PIB.

Les prélèvements obligatoires (qui ne sont pas les seules recettes des administrations publiques) sont passés de 39 à 45 % du PIB entre 1979 et 2018. Les baisses des impôts et cotisations sociales n'ont jamais été accompagnées d'une baisse équivalente des dépenses publiques et, jusqu'à présent, ont toujours été suivies par des hausses des prélèvements visant à redresser les comptes publics.

La France est singulière sur de nombreux points : elle est, en 2018 et en pourcentage du PIB, au premier rang de l'OCDE pour les dépenses publiques et les prélèvements obligatoires, au troisième rang de l'Union européenne pour le déficit public. D'autres pays ont su redresser leurs comptes publics en réduisant sensiblement et durablement leurs dépenses.

En particulier, la situation des finances publiques était très proche en France et en Allemagne jusqu'au début des années 2000. L'Allemagne a alors réalisé des réformes difficiles que nous n'avons pas su faire. En conséquence, les dettes publiques des deux pays divergent fortement : alors que la dette de la France tangentait les 100 % du PIB à la fin de 2018, celle de l'Allemagne se rapprochait rapidement du seuil de 60 % fixé par le traité de Maastricht. Ces évolutions divergentes sont inquiétantes pour l'avenir de la zone euro.

François ECALLE est conseiller maître à la Cour des comptes, en situation de disponibilité (congé sans solde) pour présider l'association Finances Publiques et Economie (FIPECO) qui anime un site Internet sur les finances publiques. Il a été pendant plusieurs années responsable du rapport annuel de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques et a été membre du Haut Conseil des finances publiques. Il est chargé d'un cours sur la politique économique à l'université Paris I.

Ci-joint le bulletin d'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire, www.bastiat.net.

Pour contacter le Cercle

cercle.bastiat@gmail.com ou au 05 59 45 36 47.

Pour devenir membre du cercle, il suffit d'envoyer à M. Philippe de Berne Lagarde, Trésorier du Cercle Frédéric Bastiat, 359 chemin d'Elizaberry, 64990 Mouguerre, un chèque de 30€ par famille pour l'adhésion simple et 50€ pour l'adhésion de soutien, 100€ adhésion bienfaiteur à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. On peut aussi s'inscrire par e-mail.

Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, www.bastiat.net.

Il n'est pas nécessaire d'être membre du cercle pour assister à ses dîners-débats.